

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 5 Juin 2018

OL/DP/CA

Compte rendu

--- oOo ---

Date convocation : 30/05/2018

Nombre de conseillers en exercices : **39**

L'an 2018, le cinq juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de MARCQ-EN-BARŒUL s'est réuni à l'hôtel de ville en sa séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Bernard GÉRARD, Maire.**

Étaient présents :

Bernard GÉRARD, Sophie ROCHER, Pascal LHERBIER, Catherine JONCQUEZ, Joëlle LONGUEVAL, Didier ELLART, Françoise GOUBE, Alain CHASTAN, Françoise EULRY-HENNEBELLE, Pierre VERLEY, Jean-Louis MUNCH, Loïc CATHELAIN, Andrée LAMOTTE, Christine MASSY, François ROCHET, Pascale POLLET, Pascale HUBERT, Patrice ADJIBI, Fanny DUPONT, Marie-Pierre JANSSENS, Nicolas PAPIACHVILI, Bénédicte GEFFROY, Pierre-Alain AUBERGER, Véronique HARDOUIN, René HODEN, Rémy VERGES, Émilie BOULET, Éric GILLET, Annie DELOBEL-FENAERT, Didier LEMAITRE, Patricia DEFRANCE, Denis TONNEL, Odile VIDAL-SAGNIER, MARC DELEURY, Sylvie GODDYN, Martine ROUSSEL-VANHEE

Étaient excusés :

Luigi CICERO ayant donné pouvoir à René HODEN

Arlette JACQUINOT ayant donné pouvoir à Pascal LHERBIER

Julien BUISINE ayant donné pouvoir à Sylvie GODDYN

--- oOo ---

Assistaient à la réunion : Olivier LEVREY, Jean-Maurice DERUYTER, Pascal MARTIN, Jean-Pierre MONIER, Sylvie RYCKEBOER, Nathalie OGET, Juliette SINGER, Céline GONAY, Chantal BEDOY, Peggy DEPREZ, Fanny GHETTEM, Christine MAHMOUDI, Lucie CROES, Frédéric CHAUDY, Sébastien BOURGEOIS, Aurélien OLIVIER, Christelle MASQUELIER, Olivier WALLART, José BLANCHARD, Antoine SILLANI, Jean-Claude LECLERCQ.

PREMIÈRE PARTIE

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal et constate que le quorum est atteint. Le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Il propose de désigner Monsieur Nicolas PAPIACHVILI comme secrétaire de séance.

Il soumet ensuite à l'approbation du Conseil Municipal le **procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 Février 2018**. Il est adopté à l'unanimité. Il indique également que le compte rendu du Conseil Municipal du 20 mars sera transmis ultérieurement.

---oOo---

Monsieur le Maire présente les décisions municipales tout en précisant que, si elles n'appellent pas de vote, elles peuvent toujours susciter des explications complémentaires.

Les décisions municipales concernent le plus souvent des conventions passées pour le fonctionnement de la Mairie au quotidien et sont prises en vertu de la délibération du 29 mars 2014, reçue en préfecture le 31 mars 2014, confiant au Maire, par délégation, les compétences prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elles n'engagent pas de dépenses particulièrement importantes et s'inscrivent dans des politiques déjà décidées.

Monsieur le Maire demande s'il y a des précisions à donner sur certaines décisions municipales.

➤ **Intervention de Monsieur Denis TONNEL** : *«Simplement, sur les décisions 12 à 16, savoir de quoi il s'agit précisément puisque ce sont des décisions où la Ville se défend et a certainement pris un avocat et quel avocat a été pris par la Ville ? Merci.»*

➤ **Intervention de Monsieur le Maire** : *«Il s'agit de contentieux avec la Ville de Marcq-en-Baroeul qui sont expliqués dans la décision.»*

➤ **Intervention de Monsieur Denis TONNEL** : *«Excusez-moi, Monsieur le Maire, elles ne sont pas expliquées du tout. Il est marqué : «Décisions d'ester en justice devant le tribunal administratif de Lille suite à une requête déposée par Monsieur et Madame... ». Nous n'avons aucun détail. On ne sait pas de quoi il s'agit et c'est pareil pour une, deux, trois, quatre, cinq décisions. C'est quand même beaucoup de décisions de justice. Voilà, merci.»*

➤ **Intervention de Monsieur le Maire** : *«Votre question est intéressante, dans le fond. Il s'agit d'abord d'une décision concernant un recours déposé le 2 mars 2018 devant le tribunal administratif de Lille, par Monsieur et Madame MUCHEMBLED*

représentés par Maître Eric FOURGEOIS, Avocat, en vue d'obtenir l'annulation de l'arrêté du 12 octobre 2017 par lequel la SCCV Marcq-en-Baroeul Développement s'est vue accorder un permis de construire sur un terrain situé 116 rue Ducroquet.

Ensuite, il s'agit d'un recours qui a été déposé devant le tribunal administratif par Madame Fanny DEBRUYNE pour contester un refus de titularisation du 26 août 2016.

Puis, il s'agit d'un recours qui a été déposé le 23 novembre 2017 devant le tribunal administratif de Lille par Madame Françoise VANHEE, représentée par maître Virginie STIEN-DUEZ, avocate, en vue d'obtenir la condamnation de la Ville au versement d'une somme de 1500 euros de dommages et intérêts en réparation d'un préjudice qui résulterait d'une prétendue faute commise par les services municipaux dans les informations fournies à un notaire au sujet d'un garage situé 10 rue des Eaux à Marcq-en-Baroeul. Cette information prétendument erronée aurait reporté la vente du bien.

Enfin, il s'agit d'une procédure qui a été engagée par une société immobilière à l'encontre de la Ville de Marcq-en-Baroeul pour lui réclamer la somme de 515 347,11 euros à titre de dommages et intérêts, auxquels vient s'ajouter une autre somme de 323 793,95 euros en raison d'un refus de permis de construire à cette société de promotion immobilière.

Vous voyez que ce sont toujours des dossiers à manier avec prudence.

J'ai déjà évoqué lors d'un certain nombre de réunions, notamment lors de réunions de quartier, et j'ai eu l'occasion d'expliquer dans un Images de Marcq, les règles qui s'appliquent en matière de droit de l'urbanisme. Le Maire et la Ville doivent vérifier la conformité des projets aux règles d'urbanisme. Si nous n'accordons pas un permis de construire qui paraîtrait conforme, cela peut ouvrir droit à des dommages et intérêts. En l'espèce, je ne pense pas que cette demande puisse prospérer. Mais, comme le papier ne refuse pas l'encre, on peut toujours réclamer : il appartiendra au tribunal d'apprécier.

Je pense avoir fait le point des décisions municipales.

➤ Intervention de Monsieur Denis TONNEL : *«Avant, nous avions sur les décisions l'avocat que la Ville a choisi. Là, nous ne l'avons pas.»*

➤ Intervention de Monsieur le Maire : *«Il y a deux types de contentieux. Il y a des contentieux qui sont traités par les services municipaux : c'est la plus grande partie des contentieux. Il y a également des contentieux où il nous est réclamé des sommes importantes ; c'est donc le cabinet Fidal à Euralille, qui nous représente.»*

DÉCISIONS MUNICIPALES

FINANCES ET PROSPECTIVE FINANCIERE : PASCAL LHERBIER

2018_05_n0026_DEC : modification du fonds de caisse de la régie de recettes pour la ferme aux oies

2018_04_n0024_DEC : Extension de l'objet de la régie de recettes " ferme aux oies" à la perception des produits de location de matériels pour les activités nautiques de la Ville

SPORT, SANTE ET PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRISES : DIDIER ELLART

2018_05_n0030_DEC : Décision relative aux modalités d'hébergement au sein de l'espace entreprises

TRAVAUX – CADRE DE VIE – URBANISME – AFFAIRES JURIDIQUES ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE : FRANÇOISE GOUBE

2018_04_n0025_DEC : Actualisation des tarifs des droits de voirie

2018_04_n0022_DEC : Remboursement faisant suite à un sinistre

2018_03_n0019_DEC : Demande de délégation du droit de préemption formulée auprès de la Métropole Européenne de Lille concernant les lots 3 et 4 de l'immeuble situé au 21 Rue Nationale à MARCQ EN BAROEUL

2018_03_n0016_DEC : décision d'ester en justice devant le tribunal administratif de Lille suite à la requête déposée par Monsieur et Madame MUCHEMBLED

2018_03_n0015_DEC : décision d'ester en justice devant le tribunal administratif de Lille suite à la requête déposée par Madame Fanny DEBRUYNE

2018_03_n0014_DEC : décision d'ester en justice devant le tribunal administratif de Lille suite à la requête déposée par Madame Françoise VANHEE

2018_03_n0013_DEC : décision d'ester en justice devant le tribunal administratif de Lille suite à la requête déposée par la SCCV PLAZA MARCQ MARNE

2018_03_n0012_DEC : décision d'ester en justice devant le tribunal administratif de Lille suite à la requête déposée par la SAS PLAZA IMMOBILIER

2018_05_n0029_DEC : Remboursement à la suite du sinistre du 16 décembre 2017

2018_05_n0028_DEC : Remboursement à la suite du sinistre survenu le 7 juin 2016

RESSOURCES HUMAINES, SÉCURITE, PRÉVENTION, ÉTAT CIVIL ET ÉLECTIONS : ALAIN CHASTAN

2018_03_n0011_DEC : Restauration municipale Espace Quesne

**ACHAT PUBLIC, DU LOGEMENT, DE LA SECURITE CIVILE, DE LA
COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE, DE L'ACCESSIBILITE ET DE LA
GESTION DES CIMETIERES : JEAN LOUIS MUNCH**

2018_05_n0027_DEC : Dispositifs d'occultation : attribution et conclusion de marchés à bon de commande.

2018_04_n0023_DEC : Travaux de gros œuvre pour les bâtiments de la Ville : attribution et conclusion d'un marché à bons de commande.

2018_04_n0021_DEC : Travaux Généraux de Voirie : attribution et conclusion d'un marché à bons de commande

2018_03_n0020_DEC : Fourniture de pièces détachées, accessoires et consommables pour l'entretien du parc automobile de la Ville : conclusion d'un marché à bons de commande

2018_03_n0018_DEC : Travaux de désamiantage pour les bâtiments de la Ville : attribution et conclusion d'un marché à bons de commande

2018_03_n0017_DEC : Travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications, de basse tension, d'éclairage public et de vidéo protection : conclusion d'un marché à bons de commande

2018_03_n0010_DEC : Aménagement partiel de la médiathèque de la Ville de Marcq-en-Baroeul pour la mise en place du dispositif RFID : conclusion d'un avenant pour le lot numéro 5

2018_03_n0009_DEC : Aménagement partiel de la médiathèque de la Ville de MARCQ-EN-BAROEUL pour la mise en place du dispositif RFID : conclusion d'un avenant pour le lot numéro 3

L'ensemble de ces décisions municipales est transmis à la Préfecture du Nord

--- oOo ---

DELIBERATIONS	INTERVENANTS
<u>Monsieur le Maire</u>	
2018_06_n°0018 : DÉNOMINATION DU SQUARE SITUÉ DEVANT L'HÔTEL DE VILLE	Monsieur le Maire, Martine Roussel-Vanhee
2018_06_n°0019 : MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE: COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2016	
2018_06_n°0020 : MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE: COMMUNICATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - EXERCICE 2016	
2018_06_n°0021 : PRISE DE COMPÉTENCE "SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX" (SAGE) PAR LA MÉL	

FINANCES ET PROSPECTIVE FINANCIERE

Pascal LHERBIER

2018_06_n°0022 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL	Monsieur le Maire, Pascal Lherbier, Rémy Vergès, Denis Tonnel, Marc Deleury, Sylvie Goddyn, Martine Roussel-Vanhee
2018_06_n°0023 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET "HIPPODROME ET ACTIVITÉS DIVERSES"	
2018_06_n°0024 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - SPIC CINÉMA COLISÉE LUMIÈRE	
2018_06_n°0025 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET PRINCIPAL DRESSÉ PAR LE TRÉSORIER PRINCIPAL	
2018_06_n°0026 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 : BUDGET HIPPODROME ET ACTIVITÉS DIVERSES DRESSÉ PAR LE TRÉSORIER PRINCIPAL	
2018_06_n°0027 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 : SPIC CINÉMA COLISÉE LUMIÈRE DRESSÉ PAR LE TRÉSORIER PRINCIPAL	
2018_06_n°0028 : BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017	
2018_06_n°0029 : BUDGET "HIPPODROME ET ACTIVITÉS DIVERSES" - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017	
2018_06_n°0030 : SPIC CINÉMA COLISÉE LUMIÈRE - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017	
2018_06_n°0031 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2018 - BUDGET VILLE	Monsieur le Maire, Pascal Lherbier, Sophie Rocher, Martine Roussel-Vanhee
2018_06_n°0032 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2018 - BUDGET HIPPODROME ET ACTIVITÉS DIVERSES	
2018_06_n°0033 : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2018-2022	Monsieur le Maire, Pascal Lherbier, Denis Tonnel, Marc Deleury, Martine Roussel-Vanhee
2018_06_n°0034 : GARANTIE D'EMPRUNT ASSOCIATION FONCIÈRE DE LILLE ET BANLIEUE/RESTAURANT SCOLAIRE DE NOTRE-DAME DE LOURDES	Monsieur le Maire, Martine Roussel-Vanhee
2018_06_n°0035 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)	
<u>ENSEIGNEMENT, ACTIONS ÉDUCATIVES ET RELATIONS INTERNATIONALES</u>	
Joëlle LONGUEVAL	
2018_06_n°0036 : ÉCOLE SAINT-CHRISTOPHE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UNE CLASSE DE DÉCOUVERTE EN HAUTE-SAVOIE. ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018	Monsieur le Maire, Joëlle LONGUEVAL, Odile Vidal-Sagnier

2018_06_n°0037 : ÉCOLE SAINT-AIGNAN : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE D'UNE CLASSE DE DÉCOUVERTE A PONT-SAINT-ESPRIT (GARD) - ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018	
2018_06_n°0038 : ÉCOLE NOTRE-DAME DE LOURDES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UNE CLASSE DE DÉCOUVERTE EN HAUTE-SAVOIE. ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018	
2018_06_n°0039 : ÉCOLE MARCEL PAGNOL : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UNE CLASSE DE DÉCOUVERTE A SAINT-MARTIN DE BREHAL (MANCHE) - ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018	
2018_06_n°0040 : ÉCOLE RAYMOND DERAÏN : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UNE CLASSE DE DÉCOUVERTE AU TOUQUET (PAS DE CALAIS)	
2018_06_n°0041 : ÉCOLE MELIES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UNE CLASSE DE DÉCOUVERTE A WORMHOUT (Nord)	
2018_06_n°0042 : PARTICIPATION DE 18 COMMUNES EN MATIÈRE DE RECIPROCITE SCOLAIRE - ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018	
2018_06_n°0043 : ACCORDS DE RECIPROCITE EN MATIÈRE SCOLAIRE ENTRE LES VILLES DE SAINT-ANDRÉ ET MARCQ-EN-BAROEUL - ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018	
2018_06_n°0044 : ACCORDS DE RECIPROCITE EN MATIÈRE SCOLAIRE ENTRE LES VILLES DE LA MADELEINE ET MARCQ-EN-BAROEUL - ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018	
2018_06_n°0045 : ACCORDS DE RECIPROCITE EN MATIÈRE SCOLAIRE ENTRE LES VILLES DE MARQUETTE-LEZ-LILLE ET MARCQ-EN-BAROEUL - ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018	
2018_06_n°0046 : ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019/ CARTE SCOLAIRE	Monsieur le Maire, Joëlle Longueval, Didier Ellart, Martine Roussel-Vanhee
2018_06_n°0047 : CENTRE DE RESSOURCES SCIENTIFIQUES DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2017/2018	
2018_06_n°0048 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSÉE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LES AMIS DE GLADBECK	
<u>SPORT, SANTÉ ET PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRISES</u> Didier ELLART	
2018_06_n°0049 : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DE DEUX VESTIAIRES AU STADE GEORGES NIQUET	

2018_06_n°0050 : ASSOCIATION SECTION VÉTÉRANS FRANCE: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA CELTIC CUP 2018	
2018_06_n°0051 : VOLLEY CLUB DE MARCQ-EN-BAROEUL : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DE L'ÉQUIPE SENIOR FÉMININE A LA FINALE DE COUPE DE FRANCE AMATEUR LE 10 MARS 2018 A PARIS	
2018_06_n°0052 : TENNIS CLUB DE MARCQ-EN-BAROEUL : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DE L'ÉQUIPE SENIOR FÉMININE AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE LE 21 JANVIER A TAVERNY	
2018_06_n°0052 : TENNIS CLUB DE MARCQ-EN-BAROEUL : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DE L'ÉQUIPE SENIOR FÉMININE AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE LE 21 JANVIER A TAVERNY	
2018_06_n°0053 : ASSOCIATION SPORTIVE LA RENAISSANCE : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU GALA DES 140 ANS DU CLUB LE SAMEDI 23 JUIN 2018	
2018_06_n°0054 : CRÉATION DE L'ESPACE ENTREPRISES	Monsieur le Maire, Didier Ellart,
<u>TRAVAUX – CADRE DE VIE – URBANISME – AFFAIRES JURIDIQUES ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE</u> Françoise GOUBE	
2018_06_n°0055 : RUE DE LA RIANDERIE - CESSION DE TERRAIN	
2018_06_n°0056 : QUARTIER DU PLOUICH - RÉTROCESSION DE PARCELLES	
2018_06_n°0057 : QUARTIER DU PONT - ACQUISITION D'UN GARAGE RUE MONTGOLFIER	
2018_06_n°0058 : ACCEPTATION DE LEGS GREVÉS DE CONDITIONS	Monsieur le Maire, Françoise Goube
2018_06_n°0059 : RUE DE LA HAUTE-LOGE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS POUR LA CRÉATION DE JARDINS FAMILIAUX	Monsieur le Maire, Françoise Goube
2018_06_n°0060 : RUE DE LA HAUTE-LOGE - CONVENTION POUR LA GESTION DE TERRAINS AMENAGES EN JARDINS FAMILIAUX	
2018_06_n°0061 : PROVINCES DU NORD - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE "BAUWERAERTS", RUE DU LAZARO	
2018_06_n°0062 : ÉCOLE NOTRE DAME DE LOURDES - MISE A DISPOSITION DE LA SALLE BAUWERAERTS, RUE DU LAZARO, POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE	

**RESSOURCES HUMAINES, SECURITE, PREVENTION,
ETAT CIVIL ET ELECTIONS**

Alain CHASTAN

2018_06_n°0063 : FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS MUNICIPAUX DANS LE DOMAINE DE LA PRÉVOYANCE	
2018_06_n°0064 : FIXATION DE LA LISTE DES EMPLOIS ET DES CONDITIONS D'OCCUPATION DES LOGEMENTS DE FONCTION - MODIFICATION	
2018_06_n°0065 : FIXATION DU RÉGIME DES ASTREINTES	
2018_06_n°0066 : INSTAURATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) POUR LES CADRES D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS, ADJOINTS TECHNIQUES, AGENTS DE MAÎTRISE, AGENTS SOCIAUX, ATSEM, ADJOINTS D'ANIMATION, ADJOINTS DU PATRIMOINE, OPÉRATEURS DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES	Monsieur le Maire, Alain Chastan, Martine Roussel-Vanhee
2018_06_n°0067 : INDEMNITÉ HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES	
2018_06_n°0068 : ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS-ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ-RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS	
2018_06_n°0069 : APPRENTISSAGE-ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019	
2018_06_n°0070 : TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION	
2018_06_n°0071 : FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ET INSTITUTION DU PARITARISME AU SEIN DU COMITÉ TECHNIQUE ET DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL	
2018_06_n°0072 : CRÉATION D'INSTANCES PARITAIRES COMMUNES ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARCQ-EN-BAROEUL POUR LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018	
2018_06_n°0073 : ADHÉSION DE LA COLLECTIVITÉ A LA MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE	
2018_06_N°0074 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA SOCIETE TRANSPOLE ET LA VILLE DE MARCQ-EN-BAROEUL	Alain Chastan, Sylvie Goddyn, Martine Roussel-Vanhee
2018_06_n°0075 : PROPRIÉTÉ DES ESPACES PUBLICS : CRÉATION DE TARIFS DE FRAIS DE NETTOYAGE	Alain Chastan, Odile Vidal-Sagnier

<u>ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉS</u> <u>INTERGÉNÉRATIONNELLES</u> Françoise EULRY-HENNEBELLE	
2018_06_n°0076 : ASSOCIATION DES AINES DU BUISSON : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN SOUTIEN A L'ANIMATION POUR LE PARTENARIAT APORTE DANS LE CADRE DE LA FÊTE DU PARC VALMY LE 9 JUIN 2018	
<u>DEVELOPPEMENT DURABLE, ACTIONS HUMANITAIRES</u> <u>ET NOUVELLES TECHNOLOGIES</u> Pierre VERLEY	
2018_06_n°0077 : PROJET L.I.V.E : CONSTITUTION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE	Monsieur le Maire, Pierre Verley, Odile Vidal-Sagnier
<u>ACHAT PUBLIC, DU LOGEMENT, DE LA SECURITE CIVILE, DE LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE, DE L'ACCESSIBILITE ET DE LA GESTION DES CIMETIERES</u> Jean-Louis MUNCH	
2018_06_N°0078 : ADHESION AUX DISPOSITIFS D'ACHAT GROUPE DE FOURNITURE ET D'ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL ET D'ELECTRICITE PROPOSES PAR L'UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS (UGAP)	
2018_06_n°0079 : RÉGLEMENT INTÉRIEUR DES CIMETIÈRES COMMUNAUX	
<u>POLITIQUE DE LA VILLE, EMPLOI, GRANDS ÉVÉNEMENTS DE LA VILLE, AFFAIRES MILITAIRES ET PROTOCOLE</u> Loïc CATHELAIN	
2018_06_n°0080 : PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE 2018	
2018_06_n°0081 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL DES HAUTS DE FRANCE POUR LA CRÉATION D'UN REPAIR CAFÉ DANS LE QUARTIER DE LA BRIQUETERIE	
2018_06_n°0082 : SUBVENTION 2018 : FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS	Monsieur le Maire, Martine Roussel-Vanhee
<u>DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT</u> <u>ET DE L'AGRICULTURE</u> Nicolas PAPIACHVILI	
2018_06_n°0083 : SOLLICITATION D'UN FINANCEMENT AUPRÈS DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE DANS LE CADRE DU PROJET CŒUR DE VILLE	Monsieur le Maire, Loïc Cathelain, Nicolas Papiachvili, Denis Tonnel

Monsieur le Maire : *«Je passe à l'examen des délibérations.»*

La première délibération que je soumetts à votre approbation concerne la dénomination du square qui est situé devant l'Hôtel de Ville. Je rappelle que notre Hôtel de Ville, inauguré en 1937 présente, côté avenue Foch, un vaste espace public planté et arboré qui n'a jamais porté de nom officiel. Il est donc proposé ce soir au Conseil Municipal de le baptiser «Square du Colonel Arnaud BELTRAME», en hommage au courage exceptionnel de cet officier de gendarmerie, tombé en héros après avoir voué sa vie aux autres et à sa patrie. Arnaud BELTRAME s'est distingué par un parcours brillant. Doté d'un grand potentiel physique et mental, il est sorti deux fois major de sa promotion à l'école militaire de Coëtquidan.

Il a intégré l'escadron de parachutistes d'intervention de la gendarmerie nationale et a mené en Irak des opérations complexes, qui lui ont valu d'être décoré de la croix de la valeur militaire. Puis il a rejoint la Garde républicaine et s'est impliqué au service de la sécurité du palais de l'Élysée.

De 2010 à 2014, il a commandé une unité de la gendarmerie départementale de la Manche, puis est devenu conseiller auprès du secrétaire général du ministère de l'Écologie.

En 2016, il a été promu lieutenant-colonel et rejoint en 2017 la gendarmerie départementale de l'Aude en qualité d'officier adjoint au commandant et il s'est impliqué notamment dans la lutte anti-terroriste.

Vous le savez, il est décédé dans la nuit du 23 au 24 mars 2018, suite aux blessures dont il a été victime lors de l'attaque survenue dans un supermarché de Trèbes. Il n'avait pas hésité à se livrer au terroriste en échange de la vie d'une jeune femme.

Arnaud BELTRAME a été promu au grade de colonel à titre posthume par décret du 27 mars 2018 et a été fait commandeur de la légion d'honneur. Vous le savez, Arnaud BELTRAME était marié civilement à Marielle VANDENBUNDER, originaire de Marcq-en-Barœul et dont les parents habitent dans notre cité. Il devait l'épouser religieusement le 9 juin 2018, dans quelques jours. C'est pourquoi nous avons considéré qu'il convenait d'honorer la mémoire de ce héros de notre pays, le colonel Arnaud BELTRAME, et que la meilleure idée que nous puissions avoir, c'était de lui dédier l'espace public qui est situé juste devant notre Hôtel de Ville. C'est le sens de cette délibération, que je vous demande d'approuver, si vous en êtes d'accord.

➤Intervention de Madame Martine ROUSSEL : *«Si j'interviens ici, ce n'est pas pour mettre en cause votre volonté d'attribuer le nom d'Arnaud BELTRAME au square face à l'Hôtel de Ville. D'autres villes s'y sont également engagées et Marcq est la ville de sa belle-famille, comme vous venez de le souligner. Mais, je tiens à souligner, une nouvelle fois ce soir qu'il y a 13 ans, décédait un conseiller municipal de notre commune, Didier ROUSSEL, qui a siégé sous le mandat de trois maires successifs. Il était, par ailleurs, conseiller régional. Beaucoup de Marcquois l'ont*

connu, estimé et respecté et je pense même de vous. C'est encore sensible aujourd'hui. Ils attendent toujours un hommage durable de la part de la commune où il a vécu, agi, au service de tous.

Faudrait-il penser que Didier ROUSSEL a démerité, par définition, parce qu'il était communiste ? A son époque, le général De Gaulle n'avait pas eu ces mêmes préventions. Je vous remercie. »

➤ **Intervention de Monsieur le Maire :** *«Madame ROUSSEL, reconnaissez que ce n'est pas tout à fait de même nature. Si vous me le permettez, Madame, je trouve un peu dommage de saisir l'occasion de cet hommage à une personne qui mérite un hommage national pour aborder la question que vous venez de poser. Je vous ai déjà répondu à de multiples reprises. Il y a aussi de nombreux conseillers municipaux qui ont siégé autour de cette table et qui ont rendu d'éminents services à la Ville de Marcq-en-Baroeul. Je n'ai jamais fermé la porte, Madame ROUSSEL, vous le savez ; mais je considère vraiment que ce soir, ce n'était pas le moment. Si vous le voulez bien, je vais mettre au vote cette délibération et j'espère de tout cœur qu'elle sera votée de manière unanime.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2018_06_0018 DEL est adoptée à l'unanimité

J'attire donc votre attention sur le fait que l'inauguration de ce square aura lieu le dimanche 17 juin prochain à 11 heures et vous y être tous conviés, bien évidemment.

La délibération suivante est celle relative au compte administratif 2017 de la Ville de Marcq-en-Baroeul et je vais demander à mon adjoint, Monsieur Pascal LHERBIER, de bien vouloir présenter cette délibération. »

➤ **Intervention de Monsieur Pascal LHERBIER :** *«J'ai le grand honneur ce soir de vous présenter le compte administratif 2017. Mon propos concerne les trois budgets de la Ville : principal, cinéma, hippodrome et activités diverses. Cet exercice est obligatoire et il a pour objectif de donner une image de la situation financière de notre Ville à un moment donné, en l'occurrence au 31 décembre 2017.*

Nous avons également voulu avoir une vision pluriannuelle, afin d'être certains que nos équilibres à moyen terme soient maintenus.

Nous avons tous les mêmes objectifs : développer un service public de qualité et maintenir un équilibre financier à moyen et long terme pour les Marcquois.

Nous en sommes tous les garants et nous en sommes les responsables.

Le Compte Administratif 2017: Permet d'envisager sereinement le financement des futurs investissements

- Maintien de la qualité des services publics offerts aux Marcquois, malgré une baisse continue de la DGF
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Baisse du taux de la taxe d'habitation
- Baisse du produit des impôts communaux
- 8.6 M€ d'investissement, dont 5.8 M€ de dépenses d'équipement
- Zéro dette

= Consolidation du résultat comptable :



La lecture du compte administratif 2017 permet d'envisager sereinement le financement de nos futurs investissements.

En 2017, nous avons maintenu la qualité des services publics aux Marcquois, malgré une nouvelle baisse de la DGF de 500 000 euros.

Nous avons maîtrisé les dépenses de fonctionnement. Nous vous rappelons que le taux de la taxe d'habitation a baissé de 4% et qu'il a engendré une baisse des impôts communaux. La Ville continue néanmoins d'investir 8,6 M € en 2017 dont 5,8 M € de dépenses d'équipement.

Il nous restait deux emprunts en 2017 pour un montant de 209 K € qui ont été tous les deux remboursés. Nous actons ainsi le désendettement total de notre Ville.

La situation comptable, malgré la baisse de la DGF ne s'est pas dégradée. Elle s'est même consolidée, malgré la politique de désengagement de l'Etat à l'égard des collectivités.

Il était important de ne pas dégrader notre situation. Demain, nous devons encore faire face à un problème de lisibilité à moyen terme car les repères de gestion des collectivités seront à nouveau bouleversés. Parmi ces changements, nous pouvons citer la réforme de la fiscalité locale avec la suppression progressive de la taxe d'habitation, mais également des péréquations.

Notre souhait est de maintenir un équilibre à moyen et long terme et de financer sereinement nos investissements futurs. Aujourd'hui, nous pensons avoir les moyens de nos ambitions.

Commençons par le premier budget dit «principal», qui se présente comptablement de la manière suivante :

Budget Principal Ville 2017		Fonctionnement (1)	Investissement (2)	Total (1+2)
	Recettes	45 659 433.13	12 526 488.34	58 185 921.47
	Dépenses	-38 758 061.36	-8 687 825.35	- 47 445 886.71
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 (A)		6 901 371.77	3 838 662.99	10 740 034.76
RESULTAT COMPTABLE REPORTE 2016 (B)		20 057 210.18	- 5 461 258.28	14 595 951.90
RESULTAT BRUT DE CLOTURE 2017 ou FDR BRUT (A+B= C)		26 958 581.95	- 1 622 595.29	25 335 986.66
Restes à réaliser 2018 "reports"	Recettes		2 250.00	2 250.00
	Dépenses		-2 653 901.90	- 2 653 901.90
	SOLDE (D)	0,00	-2 651 651.90	- 2 651 651.90
RESULTAT NET DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 ou FDR NET (C+D)		26 958 581.95	- 4 274 247.19	22 684 334.76

Je dis bien «comptable» car il y a toujours des mouvements entre sections et des reports de résultats des exercices antérieurs qui sont repris en partie dans la section d'investissement.

Pour la section de fonctionnement, nos recettes s'élèvent à 45,6 M € contre 38,7 M € de dépenses, ce qui nous donne un résultat excédentaire de près de 7 M € et ce, afin de financer la section d'investissement.

La section d'investissement fait apparaître 12,5 M € de recettes pour 8,6 M € de dépenses, ce qui engendre un excédent de financement de 3,8 M €. Le résultat brut de clôture se consolide à 25 M €. Il s'agit de notre fonds de roulement brut. Ce résultat est, bien entendu, identique au compte de gestion, auquel nous devons soustraire les reports 2017 sur 2018, qui sont un engagement comptable et financier de la Ville pour 2,6 M €. La liste des reports a été validée par le trésorier et figure dans les premières pages du compte administratif. Le résultat net, ou fonds de roulement net de clôture, s'établit ainsi à 22 M €.

CA 2017 - Budgets Annexes

Budget CINEMA 2017		Fonctionnement (1)	Investissement (2)	Total (1+2)
	Recettes	285 884.99		285 884.99
	Dépenses	-256 884.98		-256 884.98
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 (A)		29 000.01	0,00	29 000.01
RESULTAT COMPTABLE REPORTE 2016 (B)		-125 710.36		-125 710.36
RESULTAT BRUT DE CLOTURE 2017 (A+B= C)		-96 710.35	0,00	-96 710.35
RESULTAT NET DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 (C+A)		-96 710.35	0,00	-96 710.35

Budget HAD 2017		Fonctionnement (1)	Investissement (2)	Total (1+2)
	Recettes	482 275.38	3 175 150.56	3 657 425.94
	Dépenses	-230 198.48	-2 568 798.68	-2 798 997.16
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 (A)		252 076.90	606 351.88	858 428.78
RESULTAT COMPTABLE REPORTE 2016(B)		779 361.62	-263 804.65	515 556.97
RESULTAT BRUT DE CLOTURE 2017 (A+B= C)		1 031 438.52	342 547.23	1 373 985.75
Restes à réaliser 2018	Recettes			
	Dépenses		-41 924.28	-41 924.28
SOLDE (D)		0,00	-41 924.28	-41 924.28
RESULTAT NET DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 (C+D)		1 031 438.52	300 622.95	1 332 061.47

Le compte administratif du cinéma présente cette année un excédent de 29 K € (les recettes 285 K € et 256 K € de dépenses) duquel il faut retrancher le déficit comptable des années antérieures de 125 K €. Le résultat cumulé de clôture est donc déficitaire de 96 710€, en recul. C'est la dernière année que nous voterons ce budget, car il a été transféré vers le budget hippodrome et activités diverses pour 2018.

Le compte administratif hippodrome affiche des recettes de fonctionnement de 482 K € contre 230 K € de dépenses, pour un résultat de la section de fonctionnement de 252 K €.

Quant à la section d'investissement, elle affiche un résultat financier de 606 K €. Les chiffres sont importants, car il y a eu une opération patrimoniale qui s'annule en dépenses et en recettes.

Le résultat comptable cumulé des deux sections est donc de 858 K €, duquel nous reprenons le résultat comptable des années précédentes pour donner un résultat brut de clôture ou fonds de roulement brut de 1,373 M €.

Le solde des reports est de -41 K €, pour donner un résultat net de clôture de 1,33 M€.

Fonds de Roulement et résultats du budget principal Ville

	2015	2016	2017
Fonds de roulement brut en début d'exercice	16 918 518	21 076 434	21 369 499
Résultat de l'exercice	4 157 915	293 065	3 966 487
Fonds de roulement brut en fin d'exercice	21 076 434	21 369 499	25 335 986

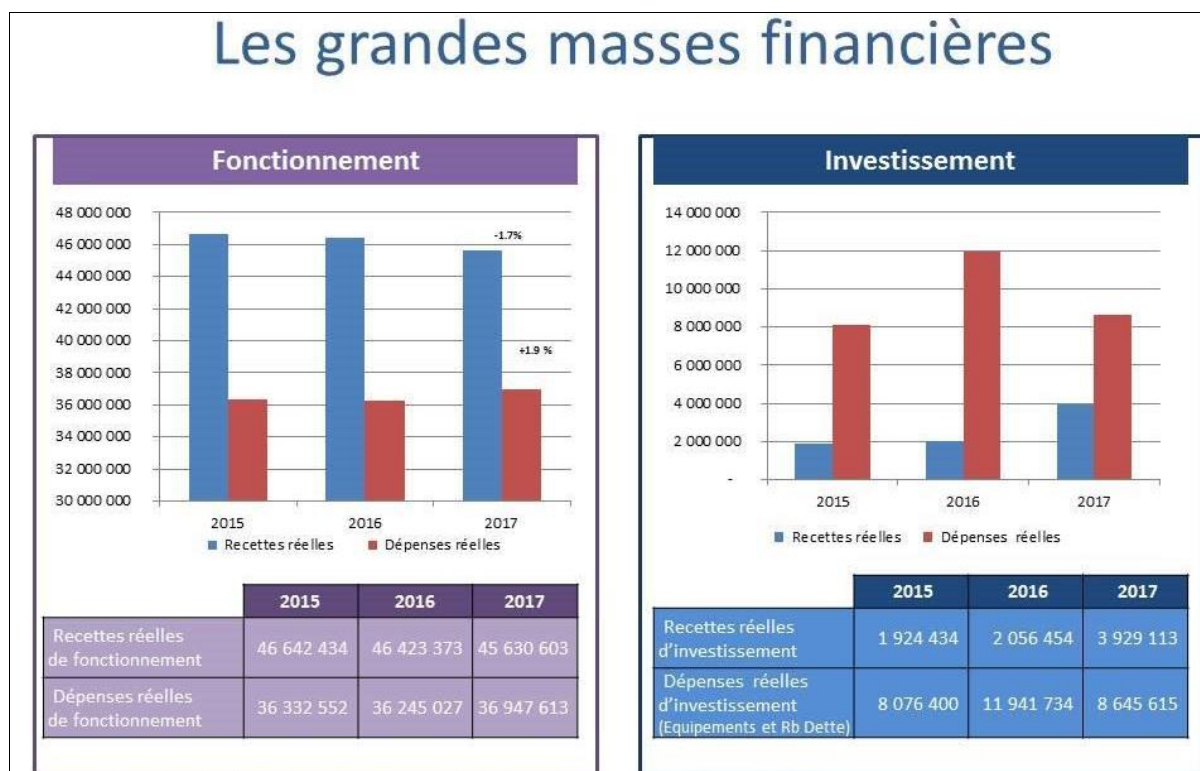
Compte de gestion (CG)
Identique au CA et CG

	2015	2016	2017
Restes à réaliser (reports avec engagements)	- 2 430 236	- 1 312 289	- 2 651 651
Fonds de roulement net en fin d'exercice	18 646 198	20 057 210	22 684 334

Identique 1^{ère} page du CA

Prenons maintenant l'approche du compte de gestion du trésorier qui est joint à la délibération. Si nous reprenons le fonds de roulement brut en début d'exercice et en fin d'exercice, la différence donne le résultat de l'exercice. Il ne faut pas oublier d'enlever nos reports en fin d'exercice pour 2,6 M € pour donner le fonds de roulement net en fin d'exercice de 22,6 M €. Vous pouvez retrouver ces chiffres dans le compte de gestion comme dans le compte administratif.

Les grandes masses financières

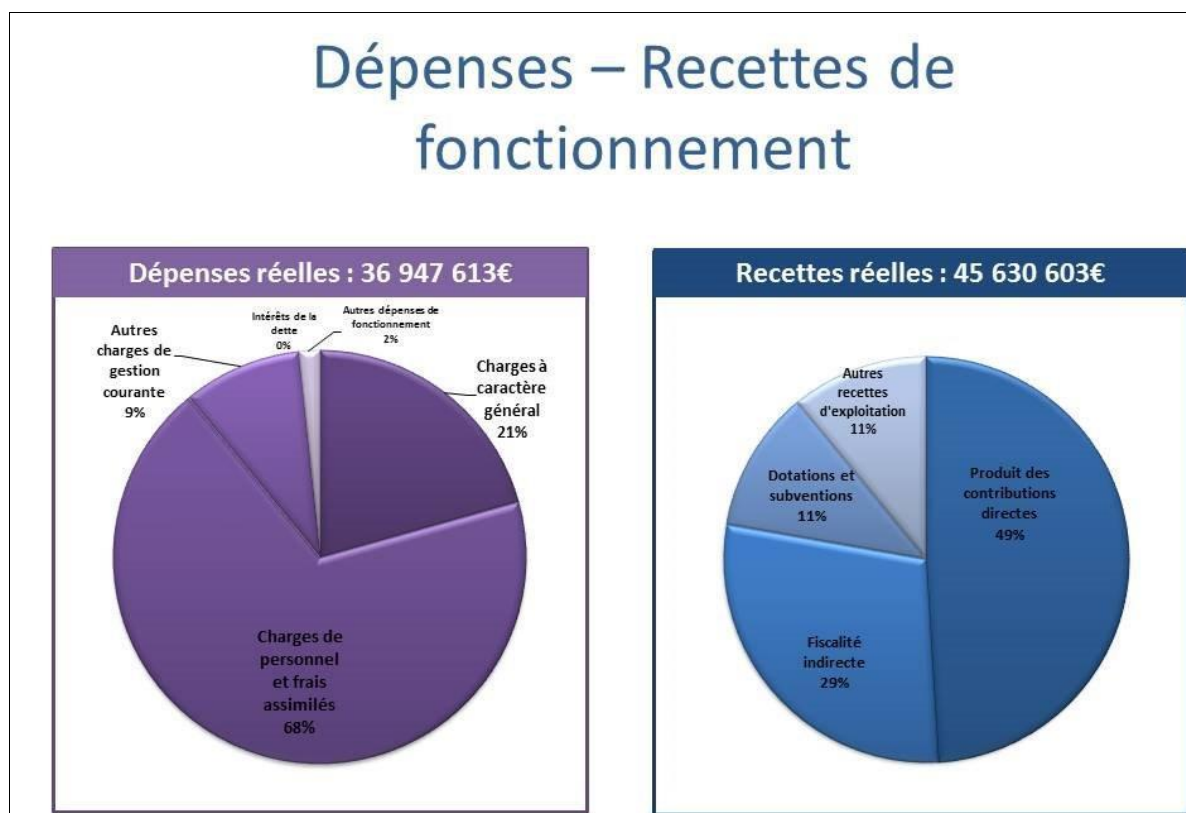


Vous voyez s'afficher pour chaque section, les grandes masses financières des 3 dernières années.

Les recettes réelles de fonctionnement 2017 sont de 45,6 M €, en diminution de 1,7%, en raison, comme je l'ai annoncé tout à l'heure, de la baisse des dotations (-0,5M €) et de la baisse des recettes fiscales (-0,5M €). Cette baisse est partiellement compensée par la dynamique des autres recettes, notamment les DMTO, qui sont à un niveau record cette année, avec une recette de 2,9 M €. Ils ont progressé, depuis le début de la mandature, de 200 000 euros tous les ans.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 1,9 % à 36,9 M €.

Les recettes réelles d'investissement sont de 3,9 M € contre 8,6 M € de dépenses réelles d'investissement.



Le slide suivant montre la répartition par grands chapitres des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement.

Les dépenses réelles représentent 36,9 M € :

↳ les charges de personnel sont de 25,3M€ et représentent 68 % de la dépense totale. Il faut relativiser ce chiffre. Si nous faisons une comparaison nationale, notamment au niveau des villes de notre strate (qui comprend 66 villes identiques), nous dépensons 625 euros par habitants pour les frais de personnel alors que la moyenne de la strate nationale est de 755 euros.

↳ les charges à caractère général pèsent 21% pour 7,6 M € (les dépenses courantes de fonctionnement, eau, gaz, électricité, fournitures...).

↳ les autres charges de gestion sont composées, entre autres, des subventions versées, des contributions obligatoires et des indemnités des élus pour 3,3 M €, soit 9%.

↳ les autres dépenses pour 740 K€ représentent principalement les subventions exceptionnelles et la valorisation des avantages en nature.

↳ Enfin, les intérêts de la dette représentent 10 356 €

Les recettes réelles sont de 45,6 M € :

↳ les impôts représentent notre principale ressource à 22,36 M €, soit à peu près 50% de nos recettes.

↳ vient ensuite la fiscalité indirecte à 13,23 M € (30%), composée des attributions de compensation de l'Etat, des droits de mutation et de la taxe sur l'électricité.

↳ les dotations et les subventions reçues s'élèvent à 5 M € et représentent environ 11% des recettes,

↳ enfin, les autres recettes, d'un montant de 5 M €, soit 11% de nos recettes, sont composées principalement des produits du domaine pour 3,2 M €, des revenus des immeubles pour 365 K € et des produits de cession pour 711 K €.



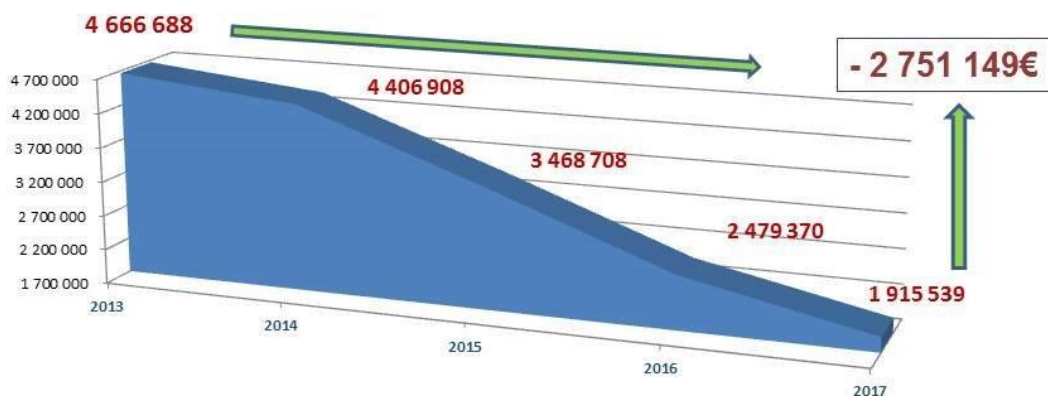
Comme vous le voyez, nous avons engendré une baisse phénoménale en 2017. Ainsi depuis le début de la mandature, nous atteignons une baisse de près de 2% du taux, qui s'établit dorénavant à 27,46%.

Evolution des produits fiscaux 2017

	Bases notifiées 2017	Variation des bases / n-1	Taux	Variation du taux /n-1	Produit	Variation du produit /n-1
Taxe d'habitation	52 707 239	-0.16%	27.46%	-4%	14 473 408	-4.14%
Taxe foncière bati	52 325 811	0.84%	14.95%	0	7 821 146	0.82%
Taxe foncière non bati	204 412	-3.7%	20.4%	0	41 700	-3.7%
TOTAL	105 237 462				22 336 254	-2.46%

Ce slide est très intéressant. Il nous montre l'évolution des produits fiscaux sur la commune en 2017. Le produit est de 22,3 M € soit une baisse de 2,46 % qui représente une baisse de 550 K €. C'est la résultante de la baisse du taux de la taxe d'habitation et, pour la première année, d'une légère baisse des bases imposables par la loi de finances, qui ne sera que partiellement compensée l'année suivante.

Poursuite de la baisse de la dotation forfaitaire de la DGF



Cumul de la diminution de la dotation forfaitaire de la DGF depuis 2013

2014	2015	2016	2017	Total
- 259 780	- 259 780	- 259 780	- 259 780	- 1 039 120
	- 938 200	- 938 200	- 938 200	- 2 814 600
		- 989 338	- 989 338	- 1 978 676
			- 563 831	- 563 831
-259 780	-1 197 980	-2 187 318	-2 751 149	-6 396 227

La DGF poursuit sa baisse... Bientôt, il n'y en aura plus...

Nous sommes passés de 4,6 M € en 2013 à 1,9 M€ en 2017, soit une différence de 2,7M€.

Mais, en cumul, la perte est très importante... nous sommes à 6,4 M € de perte.

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

	2015	2016	2017
Total des dépenses réelles de fonctionnement	36 332 552	36 245 027	36 947 613
Evolution en %	-0.75%	-0.24%	1.94%
Charges à caractère général	7 697 062	7 669 213	7 623 690
Evolution en %	-8.30%	-0.36%	-0.59%
Charges de personnel	24 572 067	24 583 261	25 274 556
Evolution en %	2.70%	0.05%	2.81%

Evolution moyenne entre 2012 et 2017 (en %)	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1,15 %
Charges à caractère général (chap 011)	-1,23 %
Charges de personnel (chap 012)	2,1 %

Nos dépenses de fonctionnement sont maîtrisées. Elles le seraient encore plus si l'Etat ne nous obligeait pas à augmenter certaines dépenses, comme par exemple les charges de personnel. La progression des dépenses de fonctionnement est de 1,94% en 2017 et en moyenne de 1,15% depuis 2012.

Les charges générales sont en diminution sur la commune de 0,60% en 2017 ou 1,23% depuis 2012, donc parfaitement maîtrisées.

A l'inverse, les charges de personnel qui représentent 68 % de la dépense totale, augmentent de 2,81% en 2017 ou en moyenne de 2,1% depuis 2012. Comme je vous l'ai déjà dit, ce sont des dépenses contraintes.

Il est facile d'imposer des augmentations ou de faire des cadeaux sans payer la note. La Cour des comptes a d'ailleurs dénoncé cet état de fait.

Des exemples des investissements des services techniques. Taux de réalisation 70 %

Opérations	€
SALLE MULTI ACTIVITE BUISSON	921 921
ENFOUISSEMENT	678 892
VOIRIES MUNICIPALES	506 122
ECLAIRAGE PUBLIC RENOVATIONS	397 107
CIMETIERES	369 411
TRAVAUX ECOLES	343 194
ENTRETIEN ET GESTION PATRIMOINE	340 447
POLE CULTUREL DOUMER	180 559
ACCES PMR TOUS BATIMENTS	169 627
HOTEL DE VILLE PMR	139 318
MISE EN CONFORMITE INSTAL.ELECTRIQUES	107 755
OP.PONCTUELLES & GROS ENTRETIENS EV	105 636
ECLAIRAGE PUBLIC ET FIBRE OPTIQUE	99 488
PROG."POLO HOCKEY CLUB	61 554
SECURITE INCENDIE	56 680
BE,SPS,BC ET DIAGNOSTICS	34 127
ISOLATION THERMIQUE BATS ET CHAUDIERES	7 070

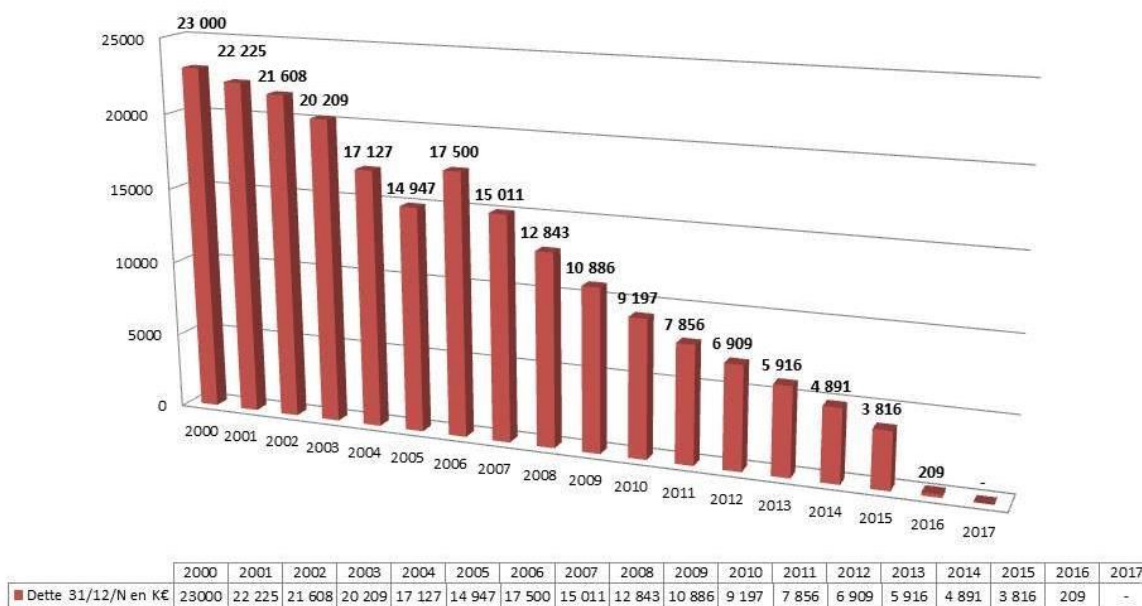
Le taux de réalisation des services techniques est de 70%. C'est-à-dire que nous avons réalisé plus de 5M € d'investissement sur 2017. Nous pouvons citer la salle multi-activité du Buisson pour 921 K € et les travaux d'enfouissement pour 678 K € ; les travaux de voirie et l'éclairage public, l'amélioration des conditions de l'accueil dans les cimetières ou les travaux dans les écoles, sans parler des mises aux normes PMR.

Financement de l'investissement par nos ressources

Le financement des Investissements : Les Ressources	2015	2016	2017
Autofinancement Net	9 047 292	5 701 344	7 762 641
FCTVA (art 10222)	713 652	1 090 848	1 017 287
Emprunts	0	0	0
Subventions perçues et autres recettes	1 210 782	965 606	272 286
Produits de cessions d'immobilisation	197 706	868 497	711 140
Les Ressources (B)	11 169 432	8 626 295	9 763 354

Nos ressources d'investissement sont de 9,7 M € en 2017, grâce à notre autofinancement de 7,7M€, à la récupération du fonds de compensation de la TVA de 1M€ à la vente immobilière de 711K € et aux subventions perçues pour 272 K €.

Evolution de la dette entre 2000 et 2017



Depuis 2000, comme vous le voyez, la dette est passée de 23 M € en 2001 à 0€ aujourd'hui.

Je vous rappelle que notre Maire, Monsieur Bernard GERARD, est devenu Maire en 2001. Aussi nous pouvons lui accorder complètement la baisse de cette dette. C'est la marque de fabrique de Bernard GERARD qui, tout en poursuivant l'investissement et la baisse des impôts, a totalement désendetté la Ville.

C'est la volonté affirmée de notre Maire, qui a toujours estimé que la dette d'aujourd'hui était les impôts de demain.

Merci Monsieur le Maire ! Je suis très fier d'être la courroie de transmission des finances de notre très belle Ville.

Le Compte Administratif 2017

**La mise en place de notre stratégie
permet d'envisager sereinement
le financement de nos futurs investissements
et de poursuivre nos objectifs ambitieux**

Le compte administratif 2017, c'est la mise en place de notre stratégie qui permet d'envisager sereinement nos financements futurs et de poursuivre nos objectifs ambitieux.

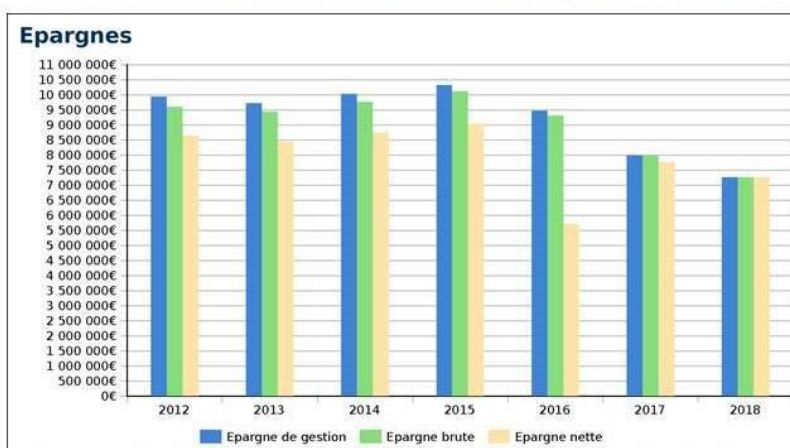


Nous avons réalisé 127 M € de travaux entre 2001 et 2017 soit environ 7,4 M € en moyenne par an, avec des années plus ou moins importantes comme vous le voyez sur le graphique.

Mais nous ne comptons pas en rester là. Nous comptons encore investir 50 M € entre 2018 et 2022. D'ailleurs, au compte administratif, est annexé notre plan pluriannuel d'investissements. Nous avons des projets, des ambitions pour notre Ville pour lesquels nous avons les moyens de les réaliser, sans augmenter les impôts et sans emprunter. Cette gestion «en bon père de famille» nous prémunit contre les «faillites» institutionnelles que nous pouvons observer dans les villes qui vivent au-dessus de leurs moyens.

Evolution de L'autofinancement de gestion:

La perte des recettes et la progression des dépenses obligatoires diminuent l'autofinancement, malgré la mise en place d'amortisseurs



Cumul de la diminution de la dotation forfaitaire de la DGF depuis 2013

2014	2015	2016	2017	Total
- 259 780	- 259 780	- 259 780	- 259 780	- 1 039 120
	- 938 200	- 938 200	- 938 200	- 2 814 600
		- 989 338	- 989 338	- 1 978 676
			- 563 831	- 563 831
-259 780	-1 197 980	-2 187 318	-2 751 149	-6 396 227



17

La diminution des recettes et la progression des dépenses obligatoires, que l'on appelle généralement «effet ciseau», a fait reculer notre autofinancement mais ce dernier reste stable grâce à la mise en place de notre stratégie de gestion, à l'optimisation des recettes, à la maîtrise des dépenses et au remboursement de notre dette. Rares sont les villes qui réussissent à maintenir un haut niveau de service des investissements sans augmenter les impôts ni emprunter.

Constat: les autofinancements

L'autofinancement de gestion diminue par un effet ciseaux : baisse des recettes et augmentation des dépenses obligatoires

La stratégie de désendettement a permis de maintenir un autofinancement de 8 M€ malgré la baisse des recettes

	2015	2016	2017
Autofinancement de gestion*	10 318 997	9 795 450	7 982 206
Intérêts de la dette	206 821	485 602	10 356
Autofinancement brut*	10 112 176	9 309 848	7 971 850
Remboursement du capital de la dette*	1 064 884	3 608 504	209 209
Autofinancement net*	9 047 292	5 701 344	7 762 641

* Hors produits de cessions d'immobilisation

↓
POUR FINANCER
LES INVESTISSEMENTS FUTURS

Une fois nos dépenses de fonctionnement payées avec l'encaissement de nos recettes de fonctionnement, nous pouvons calculer l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

Nous pouvons distinguer trois types d'autofinancement :

- **L'autofinancement de gestion.** Il s'agit des recettes réelles de fonctionnement auxquelles on soustrait les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette et ventes immobilières. Il s'agit de « l'autofinancement avant le remboursement du banquier » : 7,9 M €.
- **L'autofinancement brut :** Ce sont les recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement (hors ventes immobilières que l'on retrouvera dans les ressources internes en investissement). On y intègre les intérêts de la dette, qui sont de 10 K € cette année et de zéro l'année prochaine.
- **L'autofinancement net :** c'est l'autofinancement brut moins le remboursement du capital de la dette, y compris le remboursement anticipé, comme nous avons zéro en remboursement de capital de dette, il reste 7,9 M €. L'autofinancement, comme je l'ai déjà dit, permet de financer nos investissements.

Sans dette, les trois niveaux d'autofinancement seront identiques l'année prochaine et permettront de financer les investissements futurs. C'est très important.

Le Compte Administratif 2017

Constats:

Nous avons investi en moyenne 7.4M€/ an depuis 17 ans et malgré la baisse des dotations, qui diminue notre autofinancement

Nos objectifs restent ambitieux pour :



INVESTIR 50 M€ entre 2018 et 2022

En maîtrisant nos dépenses de fonctionnement.

Sans augmenter les impôts

Nos objectifs restent ambitieux. C'est grâce à la mise en place de notre stratégie financière que nous arriverons à financer les investissements futurs sans augmenter les impôts, maintenir un service public de qualité pour faire face aux réformes de la fiscalité, maintenir un équilibre de gestion à moyen terme et ce, sans avoir recours à l'emprunt. Cette stratégie nous permet d'envisager 50 M € d'investissement entre 2018 et 2022.

Fonds de roulement pour sécuriser le financement des futurs investissements

	2015	2016	2017
Fonds de roulement brut en début d'exercice	16 918 518	21 076 434	21 369 499
Résultat de l'exercice	4 157 915	293 065	3 966 487
Fonds de roulement brut en fin d'exercice	21 076 434	21 369 499	25 335 986
Restes à réaliser (reports avec engagements)	- 2 430 236	-1 312 289	- 2 651 651
Fonds de roulement net en fin d'exercice	18 646 198	20 057 210	22 684 334



**POUR FINANCER
LES INVESTISSEMENTS FUTURS**

Notre fonds de roulement pour sécuriser le financement de nos futurs investissements se consolide à 22,7 M €.

Une situation d'équilibre...

Fonds de roulement net en fin d'exercice	22 684K€
Annulation de l'emprunt d'équilibre du BP 2018	- 2 500 K€
Besoins de financement du PPI	- 15 000 K€
Fonds de roulement minimum	- 6 000 K€
Reste	816 K€

La situation de la Ville est parfaitement en équilibre jusqu'en 2022. Nous partons d'un fonds de roulement à 22,7 M €. Nous annulons l'emprunt d'équilibre inscrit au BP 2018 : -2,5 M €. Nous aurons donc besoin d'au minimum 15 M € pour autofinancer les investissements jusqu'en 2022.

Le PPI, joint en annexe de la délibération, affiche un besoin de financement pour la période 2019-2022 de 15 M €. Nous ne souhaitons pas faire d'emprunt, ni augmenter les impôts. Ces 15 M € tiennent compte des recettes futures (voir page 2 du PPI). Il s'agit d'un besoin de financement après déduction des dépenses d'investissement, des recettes d'investissement et de l'autofinancement.

Enfin, il faut maintenir une trésorerie correcte, de 2 mois environ, pour 6 M €, qui correspond à la paie des agents et les dépenses de fonctionnement courantes.

Il reste à peu près un million d'euros pour financer nos investissements hors PPI ou faire face à un contexte de plus et plus incertain. Il vaut mieux avoir une petite réserve et s'adapter à la conjoncture actuelle. La Ville a la capacité financière pour financer ses projets d'avenir, poursuivre le développement de ses services publics de qualité, les services d'une ville attractive que beaucoup nous envie.

En conclusion, je dirais que notre Ville est en équilibre favorable. Merci de votre attention.»

➤ **Intervention de Monsieur Rémy VERGÈS :** *«Je remercie Monsieur LHERBIER de nous avoir présenté ces comptes qui marquent, de toute évidence, une recherche de notre Ville dans le maintien de l'équilibre pour nous permettre de faire face à nos engagements futurs, à moyen terme et même jusqu'à 2022. Mais nous pourrions nous féliciter de nos décisions qui, sous votre impulsion, Monsieur le Maire, nous ont permis de stabiliser et de pérenniser notre situation financière : il suffit de regarder les courbes des emprunts et des désendettements pour s'en rendre compte.*

Tout ceci est à mettre à l'actif de notre équipe, je le dis bien parce que cela a été relayé de manière intéressante par les adjoints dans l'ensemble de leurs missions ; les conseillers, bien sûr, qui participent aux travaux et surtout grâce à l'ensemble des services administratifs qui font partie de cet effort. Ils ont su, depuis quelques années et notamment depuis un an ou deux, contraindre leur budget en essayant de maintenir le service donné à nos administrés, sans perte de valeur.

Je pense que c'est une performance et nous pouvons nous en féliciter tous. Malgré ce qui risque de se passer à l'avenir en ce qui concerne les financements des communes par l'Etat, j'espère nous aurons toujours la possibilité et la chance de pouvoir compter sur des gens qui nous permettront d'avancer en maintenant une stabilité financière. L'équilibre est toujours fragile et il suffit de peu pour basculer dans la difficulté. Aujourd'hui, nous avons la chance de survoler ces difficultés mais ce n'est pas gratuit ; ce n'est pas arrivé comme cela.

C'est bien le résultat d'un travail long et nous devons, nous, en tant que membres du Conseil Municipal ici, vous féliciter pour les résultats qui ont été présentés tout à l'heure par Monsieur LHERBIER qui mérite notre admiration. Merci.»

Monsieur le Maire remercie Monsieur VERGÈS et passe la parole à Monsieur TONNEL :

➤ **Intervention de Monsieur Denis TONNEL :** *«Comme l'année dernière, nous tenons à remercier Monsieur Pascal LHERBIER, adjoint aux finances, Monsieur MONIER, directeur des finances et ses équipes, pour la qualité du travail réalisé.»*

Le compte administratif rappelons-le, n'est pas un document politique mais valide la sincérité des opérations financières de la collectivité. Nous n'avons aucun doute sur le sérieux et la sincérité des opérations. Comme l'année dernière, nous validerons donc le compte administratif 2017 de notre commune.

Cependant, comme l'année dernière, nous soulevons avec force la problématique de la thésaurisation forcée de notre Ville qui atteint cette année la somme de plus de 22 millions d'euros : jusqu'où allons-nous aller ? En commission finances, on nous a répondu que cette enveloppe, si on peut encore l'appeler ainsi, permettra de financer le PPI que nous évoquerons dans une autre délibération tout à l'heure. Et après ? Ce compte administratif nous éclaire également sur deux tendances de fond. La structure de financement des investissements évolue ces dernières années. Nous constatons que la part des subventions, notamment des autres collectivités, dans nos investissements recule. Le budget de nos partenaires habituels est également contraint, c'est évident, mais cela ne doit pas freiner notre envie d'aller chercher, lorsque c'est possible et partout, des financements complémentaires pour nos investissements. La Ville procède également régulièrement à des ventes de patrimoine, ce qui lui assure en moyenne un million d'euros de recettes annuelles. Bien sûr, nous sommes conscients qu'une Ville n'a pas à détenir un parc immobilier et foncier important. Ce n'est pas là son rôle. Mais jusqu'à quand pourra-t-on équilibrer notre budget de la sorte ? Nous avons, l'an dernier, déjà soulevé la question de l'inscription en page 21 de la totalité des besoins du financement du PPI sans mettre en face, le fonds de roulement dégagé chaque année. J'en ai parlé en commission. Ce qui peut faire croire, au final, que la Ville possède tout juste de quoi survivre, nous en reparlerons. Comme nous l'avons indiqué, toujours en commission, le bas de laine, avec 4 millions de plus cette année, est devenu une cagnotte de plus de 22 millions d'euros, soit presque une année complète de fiscalité. Cette somme nous permet de financer nos investissements jusqu'en 2021. La question peut alors être posée du financement après cette date et de l'obligation pour la Ville d'emprunter. L'incertitude sur les taux alors et les conditions d'un futur emprunt ne nous permettent pas aujourd'hui de sécuriser nos futurs investissements. Sur la forme, bien sûr, vous l'avez compris, nous approuvons évidemment ce compte administratif mais nous ne pouvons adhérer à ce qu'il traduit. Je vous remercie de votre attention.»

Monsieur le Maire remercie Monsieur TONNEL et passe la parole à Madame GODDYN :

➤Intervention de Madame Sylvie GODDYN : *«Merci, Monsieur le Maire, merci Monsieur LHERBIER et vos services pour la présentation du compte administratif 2017. Comme toujours, la qualité de cette présentation fait apparaître clairement les grandes masses budgétaires et nous permet d'évaluer la conformité d'exécution du budget 2017.*

On y voit notamment un excédent budgétaire net de 22,7 millions d'euros au-delà même des 20 millions d'euros du budget 2016. Notre commune est donc entrée dans une dynamique de thésaurisation sur le long terme. Ce qui pourrait nous étonner, c'est que cet excédent budgétaire a été obtenu en baissant le taux de la taxe d'habitation de 28,6% en 2016 à 27,46 % en 2017. Les recettes fiscales ont ainsi diminué de 2,46 % à

22,3 millions d'euros. La première question qui se pose est donc de savoir d'où provient ce bas de laine de 22,7 millions d'euros. En effet, côté recettes, la baisse des dotations de l'Etat s'est effectivement perpétuée en 2017 avec une baisse de 563 000 euros supplémentaires. Cette baisse porte la DGF à 1,9 millions d'euros en 2017 contre 4,66 millions d'euros en 2013.

Cette baisse cessera-t-elle ? Rien n'est moins sûr, étant donné que le Gouvernement actuel ne cesse de raboter les dépenses pour se conformer aux desideratas de Bruxelles sans d'ailleurs obtenir quoi que ce soit en retour. Les déficits publics continuent toujours de s'aggraver sans que Monsieur MACRON, véritable Monsieur mondialisation, ne s'aperçoive que cette mondialisation ruine sa propre politique. En effet, la concurrence déloyale d'une part et la crise des migrants d'autre part, ne cessent d'aggraver respectivement la baisse des recettes de l'Etat et l'augmentation de ses dépenses. Il demandera donc aux collectivités locales de financer sa politique d'ouverture des frontières et d'immigration. Pour le moment, notre commune s'en sort plutôt bien car malgré le désengagement de l'Etat, les recettes de fonctionnement et d'équipement sont maintenues à un niveau très supérieur aux dépenses. Vous faites d'ailleurs des efforts pour contenir les dépenses à caractère général qui baissent encore de 45 000 euros mais les dépenses de personnel dérapent 2,80% soit 691 000 supplémentaires par rapport à 2016. Elles représentent désormais 68,4% des dépenses réelles de fonctionnement en 2017 contre 67,82% en 2016. Tant que ces dépenses resteront inférieures aux recettes, le bas de laine pourra néanmoins augmenter dans les années qui viennent. L'autofinancement net de 7,7 millions d'euros est là pour le prouver.

Mais faut-il s'en réjouir, alors que la pression fiscale sur les locataires, malgré les baisses de la taxe d'habitation, reste forte en 2017 ? Je ne le pense pas. De même, pourquoi thésauriser alors que des dépenses sont nécessaires pour accroître notre police municipale et nos crèches ? Vos efforts dans ces domaines sont louables mais circonspects, et nous aurons l'occasion d'en reparler avec la délibération sur Transpole. La sécurité dans notre Ville peut être et doit être améliorée. Nous l'avons encore vu dernièrement. Dans certains quartiers comme celui du Quesne, nous n'avons pas ressenti une baisse des cambriolages. Quant à la Briqueterie, elle a fait l'actualité récente car les dégradations, les vols et les intimidations s'y multiplient. On sait aussi que les trafics s'y développent qui limitent la délinquance en surface mais gangrènent le quartier peu à peu. Notre groupe pense que la sécurité peut encore être améliorée dans notre commune et que ce compte administratif 2017, s'il reflète une exécution du budget conforme aux prévisions, reflète aussi un budget qui manque encore d'ambition en matière de sécurité.

J'ajouterais, en marge de ce compte administratif, les futures dépenses pour le complexe Doumer. Des pistes d'économies peuvent être d'ailleurs recherchées en reconsidérant des investissements tels que ceux prévus pour Doumer. La dernière estimation de Doumer s'élevait à 7,8 millions d'euros, auxquels il faudra ajouter les frais de fonctionnement. Entre le bas de laine et cet investissement contestable, les marges sont nombreuses pour renforcer d'autres politiques comme celle de la sécurité et celle de la petite enfance. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie.»

Monsieur le Maire remercie Madame GODDYN et passe la parole à Monsieur DELEURY :

➤ **Intervention de Monsieur Marc DELEURY :** *«Monsieur LHERBIER, nous vous remercions ainsi, que Monsieur MONIER, pour cette préparation et présentation synthétique du compte administratif 2017.*

Ce compte administratif qui nous est présenté aujourd'hui retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de notre collectivité tout en prenant en compte les engagements juridiques en dépenses et recettes. Ayant principalement pour fonction de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectuées durant l'exercice budgétaire tant en dépenses qu'en recettes, notre intervention sera courte et ne portera que sur quelques points positifs et pour d'autres un peu moins.

Tout d'abord, la différence entre les financements disponibles à plus d'un an et les immobilisations permet d'avoir un fonds de roulement d'un peu moins de 22 700 000 € ce qui doit permettre de faire face à un ou des besoins ponctuels et éventuels de disponibilités.

Quant à l'autofinancement de gestion de près de 8 millions d'euros qui résulte du solde positif entre recettes réelles de fonctionnement (RRF) et dépenses réelles de fonctionnement (DRF), il a permis effectivement de répondre à l'obligation réglementaire concernant le solde de la dette. En net, le flux permet d'autofinancer en partie les investissements, vous l'avez souligné.

Toutefois, nous constatons pour cet exercice 2017, que le taux de réalisation des investissements globaux par rapport aux lignes de crédits ouvertes est en retrait sur l'année précédente. Certes, on peut subodorer que des aléas conjoncturels, des attentes d'allocations de ressources perturbent la mise en œuvre ou la programmation de certains investissements. Néanmoins, le différentiel financier des réalisations est important. En comparaison avec 2016, on peut observer que la masse financière des dépenses réelles d'investissements donnait un ratio dépenses sur recettes de 5,8 alors que pour 2017, ce ration tombe à 2,2.

Quelques mots pour terminer sur les charges de personnel.

Les frais évoluent effectivement de 2,81 % dont une partie, vous l'avez souligné, est due à des décisions gouvernementales pour 1,61% exactement. Peut-on mieux faire ? Certains diront que la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est un des leviers. Oui, pour une entité qui peut anticiper sur les conséquences des évolutions liées à ses environnements interne et externe et à ses choix stratégiques ; difficilement, à notre avis, pour une collectivité soumise aux décisions gouvernementales.

En ce qui concerne l'absentéisme, vous annoncez un taux moyen de 10,51 %. Contrairement à votre approche comparative avec les communes employant plus de 350 agents, il n'existe pas, à notre connaissance, mais on peut se tromper, de photographie fiable de l'absentéisme, car les collectivités ne mesurent pas du tout la même chose. Certaines mairies intègrent par exemple les congés maternité, voire les autorisations syndicales, etc... Quoiqu'il en soit ce taux reste élevé et si l'absentéisme est un sujet sensible, il n'est pas une fatalité.

Quant aux effectifs de notre commune, nous en notons effectivement la constance qui est due, comme vous le soulignez, de part certains effets dont des efforts de rationalisation. Mais celle-ci passe aussi par un recentrage des emplois de notre collectivité sur ses cœurs de métiers et il faudra bien un jour définir ce que sont ceux-ci.

Après l'examen des résultats comptables de l'exercice 2017 qui nous ont été présenté en commission et les quelques remarques et constats que nous venons de faire, ce compte administratif ne revêt, à notre analyse, aucun motif de défiance. Notre groupe, Marcq Autrement approuvera cette délibération concernant ce compte administratif 2017. Je vous remercie de votre attention.»

Monsieur le Maire remercie Monsieur DELEURY et passe la parole à Madame ROUSSEL :

➤ **Intervention de Madame Martine ROUSSEL :** *«Invariablement, je commencerai mon intervention en rappelant qu'il n'est pas question ici de remettre en cause les opérations comptables que nous propose le compte administratif et je remercie, comme mes autres collègues, tous les personnels qui ont contribué à la qualité du travail effectué.*

Ce travail rend compte, comme chaque année, de la gestion à laquelle vous avez habitué la commune et dont vous vous félicitez.

Je ne répéterai pas ce qui a été dit déjà dans les débats sur les orientations budgétaires et sur le budget primitif. Nous sommes dans un contexte politique très particulier où, à l'avance, personne ne sait à quelle sauce il va être mangé. Nous n'avons guère plus de précisions cet été qu'à l'automne dernier. D'où votre prudence, que je comprends et l'importance que vous accordez aux résultats positifs de votre gestion.

Mais n'oublions pas que la large place que vous pouvez accorder à l'autofinancement vient, même si la tendance est au ralentissement, de la part importante représentée dans les recettes par l'impôt, et de la rigueur que la commune impose dans le domaine du fonctionnement. Ce qui vous permet d'avoir un «matelas» confortable, voire très confortable, ce que ne peuvent se permettre d'autres municipalités. Permettez-moi de déplorer l'existence de ces inégalités.

Dans l'énumération que vous faites des actions concrètes menées en 2017 dans le cadre de la réalisation de votre budget, je retiendrai d'abord le sport, car vos économies seront sollicitées largement l'an prochain si je rappelle la promotion, dont je me réjouis et je crois que tout le monde ici se réjouit, de certains clubs marquois cette année. Leurs subventions seront nécessairement à abonder.

En ce qui concerne le Plan Pluriannuel d'Investissements prévu de 2018 à 2022, qui fait l'objet certes d'une autre délibération, mais dont les financements découleront de vos budgets successifs, je n'ai pas trouvé la réfection de la maison des jeunes du Pont. Sera-t-elle reportée au-delà de 2022, même si dans la présentation du budget primitif, vous avez annoncé l'engagement d'une réflexion à ce sujet ?

J'émet un dernier souhait : serait-il possible, vue les finances, d'accorder un plus à toutes les associations qui œuvrent dans le domaine social et de la prévention pour préserver l'avenir à une époque où les difficultés s'accumulent ?

En dehors de ces remarques, j'approuve les comptes proposés ce soir. Merci.»

Monsieur le Maire remercie Madame ROUSSEL. *«Quelques observations à la suite de ce qui vient d'être dit.*

D'abord, je constate que chacun d'entre vous a fait part de son satisfecit quant à la gestion de la Ville. Chacun ici a noté et a salué les performances des services en matière de maîtrise des dépenses et a parlé de la bonne gestion de la Ville sans adhérer forcément, bien évidemment, aux orientations qui sont les nôtres, ce que je comprends.

La deuxième observation, c'est que, tous ici, nous sommes particulièrement inquiets devant les incertitudes fiscales qui pèsent aujourd'hui sur les collectivités territoriales en France avec, vous l'avez tous souligné, la confusion quant au financement de la fin de la taxe d'habitation.

Il y a un principe très simple en droit fiscal. Il y a des charges publiques qu'il faut couvrir. Si l'Etat décide de supprimer la taxe d'habitation, il faudra bien qu'il la remplace par quelque chose, et je ne vois pas par quoi.

Je rappelle que le budget de l'Etat a fait l'objet de remarques cinglantes de la part de la Cour des comptes : l'Etat n'a quasiment pas réduit son déficit. Par contre, il y a eu de très fortes hausses des dépenses contrairement à tout ce que l'on peut lire et écrire. La Cour des comptes ajoute pudiquement que le budget exécuté par l'Etat s'avère significativement éloigné du budget initial. Cela en dit long sur la manière dont avait été traité le budget de la France dans la loi de finances.

Aujourd'hui, nous sommes tous dans l'incertitude. On sait que la taxe d'habitation va disparaître, mais on ne sait pas par quoi elle sera remplacée et on ne sait pas ce qui adviendra également de la taxe foncière. La taxe d'habitation, c'est effectivement pour la Ville de Marcq-en-Baroeul une somme de 15 millions d'euros. Depuis plusieurs années, nous nous sommes efforcés de baisser le taux de la taxe d'habitation et vous avez vu à quel point les efforts de la Ville ont été importants pour le faire. Cette année, dans le budget, nous avons baissé le taux de la taxe foncière.

Pour ma part, je suis extrêmement fier de pouvoir présenter un budget sans doute unique dans le paysage des collectivités territoriales en France, puisque la Ville de Marcq-en-Baroeul a zéro dette et qu'elle a des économies qui lui permettent de financer les investissements qu'elle a décidé de faire sans avoir recours à l'emprunt.

Je pense que c'est une performance qu'il faut souligner. Je rappelle que la Ville de Marcq-en-Baroeul, quand j'en suis devenu Maire en 2001, avait 23 millions d'euros de dettes, si je me souviens bien ; aujourd'hui, on vient de vous expliquer que nous avons zéro dette mais que nous avons en caisse, j'allais dire, plus 22M€. C'est un travail de tous les instants, pour lequel je félicite mes services, je félicite mon adjoint aux finances et je félicite tous ceux qui sont ici autour de la table parce que, effectivement, nous sommes vigilants et attentifs et il y a peu de villes qui peuvent présenter une situation comme celle-là. Il faut quand même s'en réjouir.

Je vais quand même vous donner quelques chiffres qui replacent la Ville de Marcq-en-Baroeul dans la situation qui est la sienne. Il y a des ratios de comparaison qui existent. C'est le montant en euro par habitant pour la strate à laquelle on appartient.

C'est une donnée importante à comprendre pour le public et les élus qui sont ici autour de la table.

Nous sommes très attentifs aux dépenses et aux charges courantes. Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant à Marcq-en-Baroeul sont de 914 euros. La moyenne de la strate au niveau national est de 1 317 euros par habitant.

On dit toujours que la Ville de Marcq-en-Baroeul est une ville très riche. Elle est une ville bien gérée. Les recettes réelles de fonctionnement par habitant, ce sont 1 129 euros par habitant alors que la moyenne nationale c'est de 1 498 euros.

La DGF, cette dotation globale de fonctionnement, c'est-à-dire cet «argent de poche», en quelque sorte, que l'Etat donne aux collectivités territoriales, avait baissé de manière spectaculaire depuis 2013 ; le manque à gagner est de 6,4 millions euros, si je me souviens bien. Notre DGF par habitant à Marcq-en-Baroeul, et c'est là que nous pouvons quand même être très fiers dans notre gestion au quotidien, n'est que de 47 euros par habitant. Nous sommes bien malmenés par l'Etat parce que la moyenne nationale, c'est 211 euros.

Vous disiez, Madame ROUSSEL, qu'il y a des impôts qui rapportent énormément d'argent à Marcq-en-Baroeul. Le produit des impôts par habitant est de 553 euros lorsque la moyenne nationale est de 607 euros.

La dette par habitant est de zéro ; la moyenne nationale dans la strate est de 1 095 euros. Les dépenses de personnel par habitant sont de 625 euros par habitant là où la moyenne nationale est de 755 euros.

Alors vous voyez, moi, avec une situation comme celle-là, je suis plutôt assez fier de venir devant vous présenter mon compte administratif.

Monsieur TONNEL, vous avez considéré qu'il y avait beaucoup d'économies dans la Ville de Marcq-en-Baroeul : cela va nous permettre de financer nos investissements qui sont tout à fait raisonnables et à la portée de la Ville. Vous avez dit aussi : «mais attention, il y a une baisse des subventions» : rassurez-vous, nous avons, depuis des années, entrepris systématiquement toutes les démarches utiles pour frapper à toutes les portes.

Tout à l'heure Pierre VERLEY présentera une délibération grâce à laquelle nous allons avoir une subvention du FEDER. Dans quelques jours, à la MEL, il y aura une délibération qui nous accordera, si elle est votée, une subvention d'un million d'euros pour financer en partie le Pont des Arts, ce grand projet culturel de la place Doumer dont tout le monde est très fier, nonobstant ce que peuvent dire certains. C'est un projet qui fait l'unanimité dans la Ville ; tout le monde en est très satisfait n'en déplaît à ceux qui essaient de présenter des situations fausses de la réalité. C'est un très beau dossier que tout le monde nous envie. Monsieur LECERF, il y a quelques jours, m'a dit en sa qualité de président du Conseil départemental, que si nous présentions une demande, le Département nous suivrait également. Dans la demande que nous ferons de la même manière, nous toucherons, de la part du centre national cinématographique, une subvention de 600 000 euros pour ce projet de Pont des Arts. Vous constatez que nous n'oublions jamais de frapper aux bonnes portes pour pouvoir alléger la charge des Marcquois à laquelle nous sommes particulièrement attentifs.

Madame GODDYN, vous avez souligné qu'il y avait une baisse des impôts dans la Ville de Marcq-en-Baroeul, et que la commune s'en sortait bien. C'est le moins que l'on puisse dire ; elle s'en sort même plutôt très bien. Vous avez précisé qu'il faudrait que l'on fasse davantage en matière de police et en matière de petite enfance. C'est de bonne guerre. Mais enfin, vous auriez pu aussi reconnaître les efforts considérables que la Ville a fait en matière de police municipale puisque nous avons embauché 5 policiers municipaux, que nous avons renouvelé les caméras, que nous avons un centre de supervision urbain qui fonctionne 6 jours sur 7, 7 nuits sur 7. Compte tenu de cela, je suis fier de rappeler, ce qu'a relevé la Voix du Nord, que les cambriolages ont baissé de 26,4 % à Marcq-en-Baroeul et que les vols de voiture ont baissé de 46%.

Je rappellerai juste une chose : la sécurité publique est une compétence régalienne de l'Etat et non une compétence des collectivités territoriales. Il faut le rappeler : si une Ville veut agir en la matière, elle le fait en plus. Nous le faisons largement et je remercie Alain CHASTAN et mes services pour leur action afin d'organiser une police municipale extrêmement efficace et professionnelle à Marcq-en-Baroeul qui complète l'action de l'Etat dans ce domaine, que je salue.

Vous avez également cité le domaine de la petite enfance. Madame GODDYN, connaissez-vous le nombre de places, tous modes de garde confondus, à Marcq-en-Baroeul ? 1 100 places, Madame. Combien de villes peuvent compter autant de places que nous ? Dans quelques instants, je reviendrai sur l'aide que nous avons apportée l'année dernière au centre social et culturel dans la création d'une nouvelle structure. De plus, nous avons un autre projet de crèche en préparation avec 34 places supplémentaires.

Je pense que, sur les deux points que vous avez soulevés, les réponses vous ont été très largement apportées.

Je remercie Monsieur DELEURY qui nous a donné le troisième satisfecit de la soirée sur la gestion de la Ville tout en faisant des remarques que je comprends tout à fait. Il a également noté les incertitudes qui existent au niveau national et expliquent notre prudence. Avec 22 millions d'euros de réserve et un autofinancement à hauteur de 8 millions d'euros, nous pouvons cependant regarder raisonnablement l'avenir avec confiance. Je pense que nous partageons largement la vision sur la gestion de cette Ville, sans pour autant s'accorder sur toutes les orientations prises. Mais sur la rigueur, sur le professionnalisme, il n'y a pas d'observation et je vous remercie des propos positifs que vous avez tenus en tant que porte-parole de votre groupe.

Madame ROUSSEL, vous avez souligné qu'il n'était pas question de remettre en cause la gestion prudente de la Ville mais avez pointé, compte tenu des moyens de la Ville de Marcq-en-Baroeul, qu'il faudrait aider davantage le social et les associations. La plus grosse association de la ville, c'est le centre social et culturel.

Sachez, Madame, qu'à l'assemblée générale récente, on a salué l'effort de la Ville : nous sommes le contributeur principal du centre social. Nous avons augmenté de 70 000 euros la participation de la Ville de Marcq-en-Baroeul au centre social et culturel qui est un outil extrêmement important au service des Marcquois.

Enfin, vous avez saisi l'occasion pour parler du sport. Il y aura des délibérations sur ce sujet. Marcq-en-Baroeul, c'est une sacrée ville sportive ! Je remercie Didier ELLART et tous mes collègues qui sont extrêmement présents auprès des structures sportives et leurs manifestations : 54 clubs et 12 000 licenciés sportifs.

Je suis très fier de voir qu'en matière de sport adapté, l'Olympique Marcquois Football est champion de France pour la deuxième année consécutive. Dans la discipline du kick-boxing, savez-vous que nous avons quatre championnes et champions de France à Marcq-en-Baroeul ?

C'est le rôle d'une mairie de développer le sport pour tous, le sport de loisir, le sport famille. Le haut niveau a un prix et c'est davantage la MEL qui doit suivre l'évolution de ces clubs. Mais enfin, quelle grande fierté de voir que le Volley Club marcquois va monter en pro A après la décision de la DNACG qui est attendue pour la fin du mois, d'après mes informations !

Madame, nous accompagnerons de manière courageuse ce club dans les dépenses sportives auquel il pourrait avoir à faire face et je proposerai le moment venu au budget de la Ville de Marcq-en-Baroeul, que nous doublions la subvention accordée au Volley Club de Marcq-en-Baroeul. Nous donnons aujourd'hui à ce club 72 000 euros par an, plus une subvention exceptionnelle de 3 000 euros dont il sera question dans une délibération que mon collègue Didier ELLART évoquera tout à l'heure. Je proposerai au budget de l'année prochaine que, si ce club monte en Pro A, de doubler cette subvention.

L'on pourrait également citer les résultats d'autres clubs sportifs de la ville : le Polo Hockey Club, dont l'équipe féminine monte en nationale 1. L'OM Foot monte en Nationale 3. C'était le match dont nous sommes si fiers ce dimanche. Marcq Handball, après refonte des championnats, verra l'équipe 1 féminine monter en national 2... mais je ne peux pas citer tous les clubs ici.

Je voudrais vous dire, Madame, que ces résultats ne sont pas le fruit du hasard. La Ville de Marcq-en-Baroeul a une politique remarquable en matière d'investissement dans les équipements sportifs sur les cinq dernières années qui s'est reflétée dans la hausse de la qualité des résultats sportifs des équipes : la salle Mazeaud, réalisée en 2013 qui a sans doute largement participé aux progrès de Marcq Handball ; les terrains synthétiques au stade Georges Niquet, le terrain synthétique de hockey sur gazon... La Ville de Marcq-en-Baroeul, dans ce domaine, fait plus que beaucoup d'autres villes.

Ainsi, ce compte administratif qui vous est présenté est le reflet d'une gestion saine et raisonnable, d'une gestion dynamique avec de très beaux projets. Maintenant ces observations succinctes et indispensables faites, je vais quitter cette salle puisque le compte administratif doit être voté en dehors de la présence du Maire.

► **Intervention de Madame Sophie ROCHER** : *«En ma qualité de première adjointe, je soumetts donc le vote du compte administratif à votre approbation.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Le Maire ne prend pas part au vote

Pour = 38 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2018_06_0022DEL est adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire reprend sa place et remercie son Conseil Municipal et les services.

«Je remercie Monsieur le trésorier principal de la Ville de Marcq-en-Baroeul, grand professionnel qui nous accompagne et que nous apprécions d'avoir à nos côtés. Je remercie également mon directeur général des services et l'ensemble des services, mon directeur des services financiers et mon adjoint. Je n'oublie pas tous ceux dont la mission est complexe, difficile et exigeante et qui nous aident à faire en sorte que la Ville de Marcq-en-Baroeul soit une ville où le compte administratif est voté à l'unanimité. Merci à vous.

Vous le savez, quand il n'y a pas de demande sur les délibérations, elles sont considérées comme adoptées. Nous sommes bien d'accord : il y a un certain nombre de délibérations comme le compte de gestion et l'affectation du résultat, etc... qui sont donc réputées votées à l'unanimité.»

Nous arrivons à la Décision Modificative n°1 - exercice 2018 – Budget Ville et je demande à Monsieur LHERBIER de bien vouloir exposer cette délibération» :

► **Intervention de Monsieur Pascal LHERBIER** *«C'est une délibération qui vise essentiellement à augmenter nos dépenses d'investissement sur notre budget 2018. Les crédits d'investissement qui vont être accordés, si vous le voulez bien, vont dépasser 13 millions d'euros dès cette année. 8,845 M € qui étaient déjà au BP 2018, 2,653 M € de report et 1,629M € de projets nouveaux.*

Ces projets s'illustrent comme suit : enfouissements, divers travaux dans les cimetières, équipements d'activités municipales, ajustement de l'espace St Joseph, etc... tout cela pour un montant de 1 629 000 euros. Nous augmentons également les crédits servant à délivrer notre prime vélo qui a encore dépassé de 25 000 euros les prévisions sur 2018 alors que nous avions en cours à fin 2017 plus de 200 000 euros de primes affectées.»

➤ **Intervention de Madame Sophie ROCHER** : *«Je voudrais ajouter une précision sur le déficit du budget cinéma en rappelant combien la Ville est impliquée culturellement dans la gestion de cet équipement qui, chaque année, accueille environ 50 000 spectateurs ; il est le 4^{ième} cinéma mono-écran de France.*

Ce déficit est lié à notre politique culturelle en matière d'éducation à l'image des enfants. Nous participons à tous les dispositifs concernant les écoles maternelles, écoles primaires, collégiens et lycéens.

Je rappelle également que nous avons un tarif que nous pouvons qualifier d'excessivement attractif pour que l'accessibilité à l'ensemble des spectateurs soit possible.

Le fait de passer, dans le cadre du Pont des Arts, à trois écrans, nous permettra d'avoir davantage de films et de les garder plus longtemps à l'écran, ce qui devrait nous permettre de lisser davantage cette partie de déficit pour faire en sorte que chaque Marcquois, quel que soit ses moyens, puisse aller au cinéma. Je souligne enfin que ce cinéma est classé «Art et Essai» et qu'il bénéficie, chaque année, grâce à ce label, d'une subvention du ministère de la Culture.»

Monsieur le Maire remercie Madame ROCHER. *«C'était important de rappeler ces éléments qui reflètent notre politique sociale dont nous sommes fiers : l'accès à la culture pour tous. Je profite de cet aparté sur le cinéma pour vous indiquer que je suis allé récemment en préfecture pour défendre le dossier le Pont des Arts et le cinéma en CDAC. Cette commission délivrant les autorisations administratives pour ouvrir le cinéma. Ce dossier a été accepté à l'unanimité, avec les félicitations du responsable de la DRAC.*

La délibération présentée par Monsieur LHERBIER appelle des observations de Madame ROUSSEL qui avait demandé la parole :

➤ **Intervention de Madame Martine ROUSSEL** : *«Une simple petite réflexion concernant la décision modificative N°1. Je m'abstiendrai sur cette délibération, car je m'interroge sur le bien-fondé de votre politique immobilière et foncière. Simplement, sur la ligne qui concerne l'achat de bâtiments, d'un côté, vous cédez des logements ou des parcelles de terrains qui vous évitent de payer l'amende pour insuffisance de logements sociaux et de l'autre, par exemple dans cette délibération, on va acheter des immeubles soit à usage commercial ou pour en faire des commerces dans une autre délibération, que vous louez par la suite. Cette remarque concerne effectivement dans cette délibération, l'achat de l'immeuble 21 rue Nationale. Je vous remercie.»*

➤ **Intervention de Monsieur le Maire** : *«Vous m'excuserez mais je n'ai pas bien suivi ce que vous avez dit sur l'amende que la Ville doit régler. Si vous pouviez répéter.»*

➤ **Intervention de Madame Martine ROUSSEL** : *«Effectivement, la Ville devrait normalement payer une amende, je pense, puisqu'elle n'atteint pas le quota de logements sociaux dans la ville que quelque part vous contestez. Donc vous avez une amende et, par le biais de vente ou de cession de petites parcelles, vous ne payez pas*

l'amende. Et là, on achète des logements ou des fonds de commerce pour en faire du commerce et ensuite on va le louer. J'aurais préféré également que tout le patrimoine ne soit pas forcément vendu à des particuliers. Ce patrimoine pourrait servir éventuellement pour augmenter nos logements d'urgence ou bien nos logements à caractère très, très social. Merci.»

➤ **Intervention de Monsieur le Maire** : *«Madame, nous pourrions en reparler si vous voulez, mais je crois vraiment qu'il y a une confusion. La Ville de Marcq-en-Baroeul d'abord ne conteste pas les obligations de la loi d'avoir son quota de logements sociaux. Elle fait tout d'ailleurs pour le respecter et je remercie Monsieur MUNCH qui peut en parler s'il le souhaite. Nous avons 18,73% aujourd'hui de logements sociaux et nous faisons tout pour répondre aux obligations de la loi.*

Nous payons une amende d'environ 240 000 euros et nous souhaitons, comme la loi nous y autorise, apporter des fonds de concours à un certain nombre d'opérations qui se font dans la Ville avec des bailleurs sociaux lorsqu'ils font des travaux divers, d'isolation, de remise aux normes, de confort, etc... Nous pouvons apporter des fonds de concours, ce que font toutes les villes dans la même situation que nous.

Cette somme d'argent, ces 240 000 euros, ne sont absolument pas utilisés pour acheter des fonds de commerce par exemple, cela n'a rien à voir, ce sont deux choses totalement différentes.

Vous parlez, Madame, d'une acquisition que nous allons faire au 21 rue Nationale. Je pense que c'est le rôle de la Ville de prendre une position foncière sur cet emplacement. Pour tout vous dire, j'ai reçu la semaine dernière le Président de la MEL qui est venu faire le point de nos dossiers de la Ville de Marcq-en-Baroeul. Dans le cadre des réflexions sur le foncier, justement, je l'ai emmené voir la galerie commerciale qui entoure Match pour évoquer la station de relevage qui existe à l'arrière de la galerie commerciale et dont l'état me préoccupe, et lui ai dit que je souhaiterais que la MEL puisse avoir une réflexion d'urbanisme avec nous sur cet emplacement. Dans ce cadre, il nous est apparu intéressant de pouvoir procéder à l'acquisition de l'immeuble, du bâtiment qui était exploité auparavant par Marèse. C'est la raison pour laquelle nous achetons ce bâtiment.

Je pense que c'est une bonne chose de pouvoir prendre une position foncière sur cet emplacement si nous voulons maîtriser un petit peu le devenir de ce site. Le président de la MEL est d'accord pour étudier le sujet.

La Ville veillera à ce qu'il y ait un commerce qui puisse dynamiser le secteur en attendant qu'il y ait, peut-être, une restructuration plus importante.

Pour être complet, sachez que les propriétaires de cet ensemble commercial ont également été contactés. Le magasin Match qui est là et leur appartient est l'un des plus performants. Aussi il sera nécessaire que cette galerie commerciale puisse bénéficier d'une modernisation que nous essaierons d'accompagner. Voilà les précisions que je voulais vous donner. Nous allons passer au vote.»

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 38 (Groupe Majo/NI/PS-Verts/FN)

Contre = 1 (PC)

La délibération 2018_06_0031DEL est adoptée à la majorité absolue

• **2018_06_n°0033 : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2018-2022**

➤ **Intervention de Monsieur Pascal LHERBIER** : *«Ce plan est assez complet sans parler de complexité. Je vais essayer de vous en tracer les grandes lignes.*

Comme vous le voyez, sur la période 2018/2022, nous aurons près de 51 millions d'euros de dépenses d'équipement. Nous avons évalué à 1,3 million d'euros les subventions d'équipement sur cinq ans. La décision politique, le lancement des projets et le temps administratif nécessaire reflètent un engagement de la Ville et nécessitent une gestion prévisionnelle et vision prospective.

La différence entre le PPI 2017 et le PPI 2018 concerne la durée. L'année dernière, nous avons une prévision sur 4 ans 2017/2020. Cette année, nous l'avons établie sur 5 ans, 2018/2022.

Nos dépenses d'investissement au PPI 2017 étaient de l'ordre de 35 millions d'€ sur 4 ans. Nous les avons augmentées à 50 millions d'euros sur 5 ans, soit une augmentation de 15 millions d'euros. Nos besoins de financement pour équilibrer le budget d'investissement pour 2017 étaient de 14,8 millions d'euros. Dans notre PPI 2018, ils sont de 22,6 millions d'euros et vous aurez remarqué que cela correspond exactement à notre fonds de roulement.

Nos grands projets sont ainsi financés : le décalage des travaux de l'Hôtel de Ville (façade et toiture) en 2020, 2021 et 2022 ; de nouveaux travaux du cœur de ville, notamment des activités nautiques et le quai Jean-Paul HOFMANN pour 474 000 euros ; de nouveaux vestiaires au hockey Club ; des acquisitions foncières pour un montant d'1 million d'euros et 1,2 million d'euros par an qui constituent des réserves foncières qui nous permettent d'envisager l'avenir sereinement. Les crédits pour les travaux de l'espace Saint-Joseph vont passer de 1,8 millions d'euros à 2,4 millions d'euros ; les vestiaires du stade Niquet pour lesquels nous avons inscrit 304 000 euros en 2018 ; des travaux à la piscine en 2018 également.

La consolidation de notre programme de travaux récurrents passe de 17 à 28 millions d'euros entre le PPI 2017 et le PPI 2018 et comprend la confirmation de l'enfouissement pour près de 1 à 2 millions d'euros par an dans l'objectif d'enfouir le plus possible de réseaux dans la ville. Pour l'amélioration de l'espace public, nous avons inscrit entre 500 000 euros et 1 million d'euros. Je vous remercie de votre attention.»

➤ **Intervention de Monsieur Marc DELEURY** : *«Je ne vais pas m'arrêter sur les chiffres. Je suis plus sur la philosophie du plan pluriannuel d'investissements qui recouvre l'ensemble des projets d'investissements et décline par année civile les financements nécessaires à leur réalisation. L'idéal, pour certains élus, est de caler le PPI sur la durée d'une mandature. Nous, nous étions favorables à l'élaboration d'un*

document glissant, c'est chose faite. Celui-ci permettra de faire le lien avec la mandature suivante en intégrant ainsi les restes à réaliser des projets qui ne seront pas terminés pour la présente mandature. Situé en aval de la planification stratégique et en amont de la programmation, ce PPI contribue en partie à la clarification de votre stratégie d'investissement. Nous considérons donc que ce document, que l'on pourrait qualifier éventuellement de référentiel, est dans une logique multidimensionnelle. Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Maire remercie Monsieur DELEURY et passe la parole à Madame ROUSSEL :

➤ **Intervention de Madame Martine ROUSSEL :** *« Simplement pour dire que je m'abstiendrai du fait de la remarque que j'ai faite tout à l'heure. Merci. »*

Monsieur le Maire : *« Très bien Madame. »*

➤ **Intervention de Monsieur Denis TONNEL :** *« J'avais fait une longue intervention ; mais je pense que l'on va être là encore longtemps donc je vais simplement poser des questions comme elles viennent. L'école Saint-Joseph, effectivement, vous l'avez souligné, Monsieur LHERBIER, passe de 1 840 000 à 2 440 000 euros. On n'a pas pu poser la question en commission. Donc il y a 600 000 euros de plus et la première question porte sur cet élément.*

La deuxième question c'est la RFID. Je ne la vois plus dans le PPI, alors qu'elle a été faite en 2017. L'enfouissement des lignes qui passe de 1 910 000 à 7 225 000 euros, cela fait quand même 5 315 000 euros de plus, ce n'est pas rien. On voudrait avoir aussi le détail des rues qui vont être concernées. C'est important pour nous. Je pense qu'effectivement un PPI, c'est une bonne solution. C'est ce que j'avais noté dans mon intervention. On est tout à fait favorables à ce genre de tableau. Mais-là, il n'est pas remanié le PPI ; il est carrément refondu avec des écarts quand même considérables sur des projets qui ont bougé. La toiture de l'Hôtel de Ville, la façade : on nous a dit que la toiture de l'Hôtel de Ville était importante parce que ça fuyait quand il neigeait. Ce n'est pas rien d'avoir des fuites dans une toiture et on la reporte à 2021/2022. Alors je sais qu'électoralement refaire la toiture d'une mairie, ce n'est pas porteur mais c'est quand même important de refaire sa toiture. Donc je voudrais avoir des explications sur ces quatre points là. Merci.»

➤ **Intervention de Monsieur le Maire :** *« Voici quelques observations. D'abord, je remercie Monsieur DEULERY d'avoir rappelé que nous avons tenu compte de ses observations et qu'un PPI, c'est quelque chose qui, nécessairement, doit s'adapter à la conjoncture, aux opportunités qui se présentent et que le terme de « glissant » reflète bien notre idée : des dépenses sont engagées et nous devons pouvoir affirmer à ceux qui peut-être nous succéderont un jour, que les financements sont prévus pour toute la durée de l'opération d'investissement et de réalisation.*

Nous avons construit un PPI que nous avons réadapté. Je suis fier de pouvoir y afficher un effort d'investissement considérable de 50 millions d'euros. Il y a beaucoup de Villes qui, aujourd'hui, compte tenu de leur situation financière, réduisent leurs investissements. Nous, ce n'est pas notre cas grâce aux économies réalisées qui nous permettent de préparer l'avenir sereinement en étant certains que tout ce que nous avons prévu sera totalement financé : c'est important et engage l'honneur de notre Ville.

Madame ROUSSEL, vous avez fait vos observations.

Madame GODDYN, vous n'avez pas souhaité faire d'observation.

En ce qui concerne les observations de Monsieur TONNEL, nous avons pensé effectivement que le dossier de Saint-Joseph pouvait être amélioré, ce qui est le cas dans le projet tel qu'il nous a été présenté. C'est un très beau dossier dont vous vous étiez d'ailleurs félicité. Le budget a été revu et s'adapte à ce que nous allons y faire, un lieu de référence dans la ville de Marcq-en-Baroeul. Nous avons toujours bâti notre politique de dynamique commerciale notamment autour de locomotives culturelles, ce qui nous a, jusqu'à présent, assez bien réussi, la médiathèque a ainsi ramené beaucoup de monde dans le bourg. L'espace Saint-Joseph sera un lieu unique dans la ville de Marcq-en-Baroeul avec une salle d'exposition, et sur le devant un salon de thé. Nous allons couvrir l'ensemble de la cour qui nous permettra de faire un véritable jardin d'hiver. Nous souhaitons, bien sûr, faire vivre cet endroit toute l'année pour que, même quand il fera moins beau, nous puissions y construire des micro-animations culturelles et d'animation. Tout cela a été bien préparé pour en faire un élément de dynamique de la politique culturelle de la Ville de Marcq-en-Baroeul et de la politique qui accompagne le commerce dans notre Ville et notamment dans cette rue Raymond Derain qui est promise à un très bel avenir.

En ce qui concerne la RFID, elle a déjà été réalisée. Ce dossier n'a donc pas été oublié ou disparu : il a été réalisé.

En ce qui concerne l'enfouissement, je pense que nous ne pouvons que nous en féliciter. La Ville de Marcq-en-Baroeul va accentuer ses efforts sur l'enfouissement des lignes électriques et nous poursuivons donc notre politique dans ce domaine. Cette ambition, nous devons la partager avec la MEL et coordonner l'enfouissement avec la programmation des travaux de voirie. Je suis fier que nous prévoyons cette ligne budgétaire importante pour enfouir les réseaux. Cela embellit notre ville, et nous le faisons donc à chaque fois que nous pouvons le réaliser. C'est ce que nous allons faire rue du Quesne et ailleurs dans les autres quartiers de la Ville de Marcq-en-Baroeul. La délibération est mise au vote.»

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 35 (Groupe Majo/PS-Verts)

Abstention = 4 (NI/FN/PC)

La délibération 2018_06_0033DEL est adoptée à la majorité absolue

Monsieur le Maire : *«Il y a une observation qui a été faite sur une garantie d'emprunt à l'association foncière de Lille et Banlieue (AFLB) pour des travaux dans les locaux de restauration scolaire de l'école Notre Dame de Lourdes. L'école privée Notre Dame de Lourdes a décidé la reconstruction de ses locaux de restauration scolaire qui étaient très vieillissants. L'AFLB, propriétaire des locaux, souhaite pour cela souscrire un emprunt de 1 800 000 euros. Cette association a sollicité de la part de la Ville de Marcq-en-Baroeul une garantie d'emprunt à hauteur de 50% du montant du prêt : cela lui permettra de bénéficier d'un meilleur taux. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande, de garantir 50% de l'emprunt d'un montant de 1 800 000 euros sur 20 ans au taux fixe de 1,95% auprès de la Banque Postale. Nous avons déjà fait ce type de garantie sur un certain nombre d'équipements de cette nature pour des écoles privées que nous souhaitons aider par une simple garantie d'emprunt.»*

Madame ROUSSEL vous avez la parole :

➤ **Intervention de Madame Martine ROUSSEL :** *«Vous venez de le préciser. J'avais bonne mémoire. Une garantie d'emprunt par la commune avait déjà été sollicitée, dans le passé, pour l'école Saint-Aignan. Aujourd'hui, comme vous l'avez rappelé, c'est au tour de l'école Notre-Dame de Lourdes : Une garantie sur 20 ans à 50 % de l'emprunt contracté pour construire un nouveau restaurant scolaire. La structure communale est à la base de notre République qui, jusqu'à aujourd'hui, est encore laïque. La loi de 1905 court toujours et n'est pas encore abrogée, même si de nombreuses entorses dont les lois Debré, l'ont largement biaisée. C'est une chose.*

La deuxième chose, c'est la délibération concernant la mise à disposition de la salle Bauweraerts puisque cela en découle ; elle est dans le même cadre. Je voulais poser une question puisque la municipalité va mettre à disposition de cette école la salle Bauweraerts qui est d'autre part utilisée par d'autres associations. Je voulais savoir s'il n'existait pas une salle paroissiale avenue Foch qui pourrait être utilisée à cet effet ? Je suppose que la question a été soulevée. Donc, vous comprendrez que pour toutes ces raisons, je voterai contre les deux délibérations.

Enfin, une petite question. Vous allez peut-être me dire que je suis hors sujet mais tant pis. J'aimerais que vous puissiez nous faire communication, prochainement des conditions dans lesquelles s'effectue la restauration scolaire dans la commune, car il serait peut-être nécessaire, tout comme pour les mises en conformité dans le cadre du handicap, de procéder à un examen d'ensemble pour les futurs investissements à mener dans la commune. Je vous en remercie. »

➤ **Intervention de Monsieur le Maire :** *«Madame ROUSSEL, je trouve un peu triste de lancer une espèce de guerre scolaire à Marcq-en-Baroeul. A Marcq-en-Baroeul, 2.500 enfants sont scolarisés dans le privé dans les écoles primaires et 2.500 enfants sont scolarisés dans le public. Les parents apprécieront votre position.*

Je ne comprends pas votre remarque. Premièrement, ce sont des écoles privées mais conventionnées ; je vous le rappelle quand même. Deuxièmement, nous ne sommes pas sur le temps scolaire mais sur le temps périscolaire, cela n'a rien à voir.

Voilà une école privée importante dans la Ville de Marcq-en-Baroeul qui décide, pour la santé et le confort de nos enfants, de remettre aux normes cette restauration scolaire et de faire des travaux sur une salle de sport également. Qu'auriez-vous fait, Madame, si vous aviez été Maire de Marcq-en-Baroeul ? Leur auriez-vous dit d'aller manger dehors ?

Franchement, Madame, je ne comprends pas. Vous nous demandez s'il n'y a pas une salle paroissiale ailleurs pour les accueillir ? La salle Bauweraerts présente tous les atouts nécessaires à leur accueil : les enfants n'ont qu'à traverser la rue et ils sont dans la salle Bauweraerts dans laquelle il y a une grande salle disponible ainsi qu'une cuisine. Pour la sécurité des enfants, c'est idéal. Je ne vois pas l'intérêt de les faire aller au Pont ou au Croisé. Nous avons, bien sûr, trouvé avec la maison de retraite de Marcq-en-Baroeul, Les Provinces du Nord, un accord respectueux des intérêts de chacun pour que tout cela se passe le mieux du monde.

Je termine en vous disant, Madame, que la Région et le Département font exactement la même chose en matière de garanties d'emprunts. Madame ROUSSEL, je vous ai toujours respectée ; nous avons toujours eu des relations tout à fait courtoises et respectueuses, mais là, je ne vois pas le problème. La Ville ne donne pas d'argent à l'école privée : elle garantit la moitié d'un emprunt de 1,8 millions d'euros emprunté à un taux de 1,95%. La Ville joue totalement son rôle, à la manière de ce qui se fait partout sur le territoire national.

Vous voulez politiquement vous positionner contre l'école privée mais il s'agit d'établissements conventionnés. Pour ma part, je pense que l'Etat a beaucoup de chance parce que si jamais il devait commencer à financer et à remplacer toutes les écoles privées qui existent en France, je ne sais pas comment notre pays y arriverait.

Pouvons-nous voter cette délibération ?

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 38 (Groupe Majo/NI/PS-Verts/FN)

Contre = 1 (PC)

La délibération 2018_06_0034DEL est adoptée à la majorité absolue

Monsieur le Maire : *«Vous votez contre. Il faut bien qu'il y ait des différences entre nous. C'est normal également que nous ne votions pas toujours tous pareil.*

La délibération qui suit nous permet de solliciter des subventions auprès de l'Etat pour financer nos investissements. Vous voyez que nous n'oublions jamais de solliciter les concours que nous pouvons obtenir.»

• **2018_06_n°0036 : ÉCOLE SAINT-CHRISTOPHE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UNE CLASSE DE DE DÉCOUVERTE EN HAUTE-SAVOIE. ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018**

➤ **Intervention de Madame Joëlle LONGUEVAL :** *«J'ai l'habitude de dire, Monsieur le Maire, sur ce style de délibérations, que sont les subventions à allouer aux écoles, qu'elles sont des délibérations classiques. Et puis ce soir, en entendant les uns et les autres, j'ai envie d'ajouter une petite information à l'intention de l'ensemble de mes collègues élus et du public.*

Bien que ce soit des délibérations classiques, cela montre la dynamique gestionnaire de la Ville ; je dirais même une gestion intelligente grâce à laquelle nous avons pu revisiter notre politique de subventions en direction des écoles.

Madame ROUSSEL parlait tout à l'heure, d'augmenter les subventions aux associations qui font du social.

Oui, le public des écoles, c'est un public important et donc, avec Monsieur LHERBIER, nous avons décidé d'augmenter les subventions en direction des écoles sur certaines thématiques. Nous l'avons notamment fait pour permettre à l'ensemble des enfants de bénéficier des déplacements pédagogiques alors que certains n'iraient peut-être pas parce que les parents n'ont pas fait la démarche ou n'ont pas les moyens. Voici trois exemples, mais ils pourraient être plus nombreux qui illustrent cette augmentation de subventions : l'école Méliès, grâce à cette revalorisation de subvention, a eu 300 euros de plus cette année ; Pagnol a eu plus de 700 euros cette année ; Derain a eu plus de 500 euros et je pourrais continuer de dérouler la liste.

Donc, vous voyez que la bonne gestion n'interdit pas les aides supplémentaires et c'est ce que nous avons fait.

Autre exemple d'aide : 54 élèves de Léonard de Vinci, issus d'un quartier fragile, avec des enfants qui ne sortent pas forcément de leur quartier, ont eu une prise en charge à 100% par la Ville d'un séjour de trois jours durant lequel ils ont visité les châteaux de Blois et de Chambord. Au total, la Ville a dépensé 12 000 euros ce qui équivaut à une prise en charge complète, c'est-à-dire que c'est revenu à zéro centime pour les familles.

Je voulais le dire parce que j'estime que nous ne faisons pas des économies partout. Nous ne thésaurisons pas partout et nous augmentons des subventions en direction d'un public qui est le jeune public. Cela, c'était pour la partie enseignement que j'ai le plaisir et l'honneur d'animer, Monsieur le Maire avec un service qui fait un excellent travail, j'en profite pour le dire : merci aux services qui m'accompagnent dans cette démarche.

En ce qui concerne ma deuxième mission, les relations internationales, vous devez constater qu'il y a une subvention exceptionnelle et supplémentaire pour l'association des Amis de Gladbeck. Nous avons la chance, l'immense chance d'avoir quatre associations de villes jumelées. Nous avons la chance aussi, dans la ville, et il faut le signaler, parce que toutes les villes n'ont pas ça, d'avoir un pôle de langues au château VANDERHAEGEN.

Concernant cette politique des relations internationales, nous souhaitons et nous nous y employons à l'heure actuelle, lui donner du sens et un vrai contenu dans de nouvelles actions en direction de la jeunesse. Là aussi, concrètement, j'aimerais donner un exemple. Nous avons envoyé, il y a un mois, sept élèves, cinq collégiens et cinq lycéens marquois à Gladbeck qui ont eu l'honneur et le privilège de représenter la France lors d'une conférence européenne, avec beaucoup de sens et de perspective, sur l'Europe en 2025. Voilà quelques actions dont on ne parle pas forcément dans tous les journaux mais qui prouvent la dynamique de l'équipe municipale. Merci, Monsieur le Maire.»

➤ **Intervention de Madame Odile VIDAL-SAGNIER** : *«Nous venons de voter pour la délibération concernant la garantie d'emprunt pour la reconstruction du restaurant de Notre-Dame de Lourdes. Notre posture démontre, si besoin est, que nous sommes ouverts à d'autres problématiques concernant les enfants fréquentant les écoles privées de notre commune.*

Notre intervention liée au subventionnement de ces classes de découverte n'a pas pour but d'interférer sur les objectifs pédagogiques de la communauté enseignante ; ce n'est pas dans nos champs de compétences.

En revanche, les écoles privées recevant déjà des subventions de l'État, les participations de la commune pourraient être moins importantes (par élève et par jour) que celles données aux écoles publiques pour les projets de classe de découverte. Nous nous abstiendrons sur ces délibérations. Je vous remercie de votre attention.»

➤ **Intervention de Monsieur le Maire** : *«Sur les écoles privées. Sur les écoles publiques vous votez pour. D'accord ?»*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 36 (Groupe Majo/NI/FN)

Contre = 1 (PC)

Abstention = 2 (PS/Verts)

La délibération 2018_06_0036DEL est adoptée à la majorité absolue

- **2018_06_n°0037 : ÉCOLE SAINT-AIGNAN : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE D'UNE CLASSE DE DÉCOUVERTE A PONT-SAINT-ESPRIT (GARD) - ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018**

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 36 (Groupe Majo/NI/FN)

Abstention = 2 (PS-Verts)

Contre = 1 (PC)

La délibération 2018_06_0037DEL est adoptée à la majorité absolue

- **2018_06_n°0038 : ÉCOLE NOTRE-DAME DE LOURDES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UNE CLASSE DE DÉCOUVERTE EN HAUTE-SAVOIE. ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018**

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 36 (Groupe Majo/NI/FN)

Abstention = 2 (PS-Verts)

Contre = 1 (PC)

La délibération 2018_06_0038DEL est adoptée à la majorité absolue

- **2018_06_n°0039 : ÉCOLE MARCEL PAGNOL : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UNE CLASSE DE DÉCOUVERTE A SAINT-MARTIN DE BREHAL (MANCHE) - ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018**

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/NI/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2018_06_0039DEL est adoptée à l'unanimité

- **2018_06_n°0040 : ÉCOLE RAYMOND DERAÏN : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UNE CLASSE DE DÉCOUVERTE AU TOUQUET (PAS DE CALAIS)**

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/NI/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2018_06_0040DEL est adoptée à l'unanimité

- **2018_06_n°0041 : ÉCOLE MELIES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UNE CLASSE DE DÉCOUVERTE A WORMHOUT (Nord)**

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/NI/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2018_06_0041DEL est adoptée à l'unanimité

• 2018_06_n°0046 : ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019 - CARTE SCOLAIRE

➤ **Intervention de Madame Joëlle LONGUEVAL** : *«Concernant la carte scolaire, nous avons une immense chance et, là aussi, ça montre la dynamique de cette Ville, d'avoir trois créations de poste, c'est-à-dire trois ouvertures de classes : une à Derain, une à Péguy et une à Léonard de Vinci. Cela prouve que nous nous donnons les moyens pour aider les écoles un peu plus fragiles et que l'effet est immédiat puisque, dès cette année à Léonard de Vinci, nous avons une ouverture de classe.*

Bien sûr, ce n'est pas un long fleuve tranquille, les ouvertures et les retraits. L'équité doit être mise en place dans notre département. C'est vrai qu'il y a des villes un peu plus en difficulté que la nôtre. Nous allons connaître deux retraits à l'école maternelle Cognacq-Jay et à l'école maternelle Françoise Dolto en raison d'effectifs de beaucoup inférieurs à la grille de lecture de l'Education Nationale.

Monsieur le Maire a envoyé un courrier au DASEN (Directeur Académique de l'Education Nationale) pour demander un nouvel examen à la rentrée au regard de la situation de l'école Dolto : en effet, je n'ai pas trouvé la cohérence de l'Education Nationale puisque l'on ouvre une classe à Péguy, qui est l'école primaire, et on ferme à la maternelle.

En ce qui concerne la fermeture de Cognacq-Jay, nous avons mis en évidence la situation démographique du quartier du Pont : il s'avère que, lorsque l'on se penche un peu sur le sujet, on voit que le quartier est le plus jeune de la ville et donc les effectifs sont peut-être en dents de scie, mais nous avons fait valoir qu'il serait dommage de fermer pour devoir rouvrir l'année prochaine. Un courrier est donc parti en ce sens à l'intention de Monsieur le DASEN.»

➤ **Intervention de Madame Martine ROUSSEL** : *«Je ne peux qu'être d'accord avec la démarche que vous nous demandez d'appuyer dans cette délibération et qui vient d'être présentée par notre collègue Joëlle LONGUEVAL de revoir les suppressions de postes dans les écoles Cognacq-Jay et Dolto. Les arguments que vous avancez sont les miens. Une remarque cependant : la politique de la ville vue par le Président Macron, ainsi que sa politique scolaire, ne sont que de la poudre aux yeux, ce qu'a montré la façon dont il a pris en compte le plan Borloo sur un autre domaine. La situation à Cognacq-Jay appelle une autre remarque. Que fait-on aujourd'hui en France pour le service public d'éducation ? Est-ce que, comme tous les services publics, on continue à le discréditer alors qu'il est le seul à garantir encore une certaine équité entre enfants et leurs familles ? Si Cognacq-Jay passe à 4 classes en maternelle, pourquoi pas à 3 demain ? Et avec elles, la disparition d'un poste de direction, s'ajoutant à celle déjà effectuée, comme dans toutes les écoles, des services rendus par les ex-emplois aidés qui ne sont pas de notre compétence et ça, je le sais très bien. C'est tout cet ensemble qu'il faut prendre en compte et je vous remercie beaucoup.»*

➤ **Intervention de Monsieur le Maire** : *«En fait, il n'y a pas de vote puisqu'il s'agit de prendre acte de la situation et je pense que nous partageons les mêmes analyses. Pas d'observation. Merci.*

Nous en arrivons aux délibérations relatives au sport et aux relations avec les entreprises. Monsieur ELLART, il n'y a pas de demande de prise de parole sur vos délibérations, mais je suppose que vous pouvez synthétiser les plus importantes. »

➤ **Intervention de Monsieur Didier ELLART** : *«Un petit mot très rapide, Monsieur le Maire. D'une part, effectivement, nous l'avons dit tout à l'heure, pour la création de deux vestiaires au niveau du stade Niquet.*

L'Olympique Marcquois Football est le 2^{ième} club de la ligue des Hauts de France de football derrière Bondues dont les deux clubs ont fusionné.

Le stade Niquet représente le plus grand complexe synthétique au nord de Paris regroupant sept terrains synthétiques pour un club de 780 licenciés. Le fonds de concours de la MEL et les crédits du CNDS seront sollicités en subvention d'équipement.

Je voudrais rappeler que durant le mandat 2008/2014, 7,5 millions d'euros d'investissements ont été consacrés à la rénovation et la création d'équipements sportifs dans la ville, ce qui est quand même extraordinaire eu égard au budget.

Les autres délibérations concernent des manifestations sportives, des déplacements ou des événements sportifs dont les dépenses n'avaient pas été prévues dans le budget des clubs.

Il s'agit d'abord du Polo Hockey avec la Celtic Cup qui a eu des retombées sportives et économiques importantes en rassemblant les vétérans de plus de 65 et de plus de 70 ans d'équipes internationales.

Egalement, une délibération sur le Volley Club de Marcq-en-Baroeul, qui est champion de France, dont l'équipe féminine est championne de France élite et qui a été finaliste de la coupe de France fédérale amateur ; c'est un club de 250 licenciés.

Egalement une délibération sur le tennis, pour le championnat de France par équipe des plus de 45 ans.

Et puis, une dernière délibération pour le club de la Renaissance, comptant 450 licenciés, qui est le club le plus ancien de la ville et qui va organiser un gala pour fêter ses 140 ans d'existence. Il s'agit d'un club qui travaille au quotidien du baby-club jusqu'aux séniors donc de 2 à 90 ans.

Je souligne que nous avons eu une belle saison sportive 2017/2018, un cru que je n'ai pas qualifié d'excellent mais d'exceptionnel cette année, pour lequel le label «ville active et sportive» qui a été attribué en février 2018 par Madame la ministre des Sports à la Ville de Marcq-en-Baroeul prend ici toute sa dimension et sa résonance. Je remercie donc l'ensemble des présidents de clubs, y compris également ceux qui ont un mandat d'élu municipal et qui s'investissent au sein de leurs associations sportives. Je remercie également l'ensemble des bénévoles qui les accompagnent, qui n'ont pas de prix mais beaucoup de valeur et qui méritent une véritable reconnaissance pour leur engagement associatif. Ils mériteraient la création d'un véritable statut du bénévole et d'un compte-épargne bénévoles qui seraient effectivement bienvenus pour les valoriser.»

Monsieur le Maire remercie Monsieur ELLART : *«C'était important de rappeler tout ce que nous faisons en matière de sport dans la Ville une nouvelle fois. Je pense que certains se sont reconnus autour de cette table. Je remercie Pierre-Alain AUBERGER et Eric GILLET et tous ceux qui font vivre les clubs sportifs de la Ville de Marcq-en-Baroeul. Je n'oublie pas Marie-Pierre JANSSENS, qui a une action extrêmement importante, pour notamment pour l'organisation du semi-marathon de Marcq-en-Baroeul, qui est vraiment un superbe projet également. Merci à vous. Il y a deux élus qui ne pourront pas prendre part au vote. Nous allons voter les délibérations relatives aux sports.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/FN/PC)

Les délibérations 2018_06_0046, 0049, 0050, 0051DEL sont adoptées à l'unanimité

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Monsieur Pierre Alain Auberger ne prend pas part au vote

Pour = 38 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2018_06_052 est adoptée à l'unanimité

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Monsieur Eric Gillet ne prend pas part au vote

Pour = 38 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2018_06_053 est adoptée à l'unanimité

• **2018_06_n°0054 : CRÉATION DE L'ESPACE ENTREPRISES**

➤ **Intervention de Monsieur Didier ELLART** : *«Le micro-hôtel d'entreprises qui a été créé en 2011 dans le quartier de la Briqueterie va maintenant être relocalisé. Son bilan est tout à fait positif puisque sur dix-sept entreprises, des TPE, des sociétés qui se sont implantées, quinze sont toujours en activité et créatrices d'emplois. L'implantation prochaine sur ce site du projet «Cuisine Mode d'Emploi» entraîne la relocalisation, dans le quartier du Plouich, de ce lieu qui va s'appeler maintenant «Espace entreprises». Ce lieu sera implanté dans un ancien logement de fonction réaménagé, dans lequel il y aura des open spaces et des espaces de coworking.*

Dix entreprises pourront y être accueillies dans ce lieu parfaitement dédié pour leur activité, pour une participation financière assez raisonnable de 60 euros par mois, qui correspond aux frais d'occupation et pour une période de six mois, renouvelable deux fois. Cette aide permettra à ces jeunes chefs d'entreprise de rompre la solitude et l'isolement et de pouvoir être accompagnés par des associations vers les dispositifs qui existent sur la Ville. Nous savons en effet qu'une entreprise qui n'est pas accompagnée dans les deux ans va disparaître. C'est vraiment une nouvelle opportunité. Nous avons beaucoup de demandes actuellement sur ce site qui ouvrira prochainement, à la fin du mois de juin. Merci de votre écoute.»

Monsieur le Maire remercie Monsieur ELLART : *«J'ajouterais juste que nous sommes en train de doubler nos capacités d'accueil dans ce nouveau site, dans ce nouvel espace réservé à la pépinière et à l'accueil de jeunes entreprises dans des conditions de confort optimal. C'est un très beau dossier et je remercie beaucoup tous ceux qui y ont participé. Cette délibération est mise au vote.*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/NI/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2018_06_0054DEL est adoptée à l'unanimité

Les délibérations de Madame GOUBE n'appellent aucune demande de prise de paroles mais peut-être souhaite-t-elle insister sur l'une ou l'autre d'entre elle ? »

➤ **Intervention de Madame Françoise GOUBE** : *«Je voulais mettre en exergue deux délibérations :*

L'une concerne un legs de 376 000 euros que nous avons reçu avec un certain nombre d'obligations. Ce legs est fait sous la condition de créer un kiosque à musique dans un parc de la ville. La personne souhaitait de préférence le parc Valmy mais vous savez qu'il y existe un patrimoine arboricole de ce parc que nous souhaitons préserver. Donc ce ne sera vraisemblablement pas au parc Valmy. Nous réfléchissons à un autre lieu, mais il y aura quoiqu'il arrive la création d'un kiosque à musique. Nous sommes également destinataires d'un deuxième legs d'un montant de 131 000 euros qui a aussi pour condition l'agrandissement du musée des télécommunications. Ainsi nous réfléchissons aux travaux que nous pouvons y faire. Je trouvais que c'était intéressant de vous le préciser, parce que c'est rare que nous récupérions comme cela de l'argent.»

➤ **Intervention de Monsieur le Maire** : *«Il y en a pour 500 000 euros quand même.»*

➤ **Intervention de Madame Françoise GOUBE** : *«La deuxième délibération que je voudrais mettre en exergue, c'est la convention que la Ville va passer avec la société Lesaffre pour la mise à disposition de nouveaux jardins familiaux. La société Lesaffre et la Ville ont un partenariat, chacun mettant 45 000 euros pour la création de 78 parcelles de long de la Marque.*

Je pense que cet effort et ce partenariat sont à souligner, sachant que cela concerne les Marcquois et que quelques parcelles sont réservées pour le personnel de l'entreprise.»

➤ **Intervention de Monsieur le Maire :** *«J'ajouterais juste une petite chose : la politique qui est menée par la Ville de Marcq-en-Baroeul en matière de jardins familiaux est assez remarquable, puisque sur la Ville de Marcq-en-Baroeul, il y a 213 parcelles de jardins familiaux mises à disposition des Marcquois. Il y a un engouement énorme. Nous avons beaucoup de demandes et nous sommes très heureux d'avoir pu réaliser, grâce au concours intelligent de la société Lesaffre, et à l'implication personnelle de Monsieur Lucien LESAFFRE, ces nouvelles parcelles le long de la Marque. Je pense que vraiment c'est quelque chose de tout à fait remarquable et cela apporte beaucoup de bonheur aux gens. Ces délibérations sont mises au vote.*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/NI/PS-Verts/FN/PC)

Les délibérations 2018_06_0058 et 0059DEL sont adoptées à l'unanimité

Monsieur CHASTAN vous avez un certain nombre de délibérations sur les ressources humaines. Vous avez la parole. »

➤ **Intervention de Monsieur Alain CHASTAN :** *«Effectivement, il s'agit d'un certain nombre de délibérations dont la majorité sont des délibérations techniques. Je me tiens prêt envers mes collègues pour répondre à leurs questions éventuelles.*

Je voudrais mettre en exergue trois délibérations. Je note d'abord que toutes ces délibérations ont été soumises en comité technique et qu'elles ont, bien évidemment, reçu la validation du comité technique sans aucune réserve.

La première délibération concerne la participation de la commune à la protection sociale complémentaire des agents municipaux. Il s'agit de la revalorisation annuelle que nous faisons d'un euro forfaitaire pour toutes les catégories A, B, C des agents municipaux.

La deuxième délibération sur laquelle je voulais apporter une précision concerne le régime indemnitaire. Nous avons voté en 2016 et en 2017 la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire pour les catégories A et B. Ici, il s'agit de mettre en place le régime indemnitaire des catégories C. Je rappelle que les catégories C, ce sont 80% des agents de la collectivité ; c'est un gros enjeu. Nous nous étions donnés comme objectifs de revaloriser le taux minimal mensuel, de réduire des disparités qui étaient constatées, de favoriser une transparence et une opposabilité et surtout, nous nous étions engagés à ce qu'aucun agent ne constate une baisse de son régime indemnitaire. Cela va représenter un effort non négligeable en année pleine : ainsi, pour l'année 2019, cela concerne une enveloppe de 240 000 euros, ce qui n'est pas négligeable et qu'il fallait souligner.

Et puis, une dernière délibération qui concerne la propreté des espaces publics et la création de tarifs de nettoyage. La Ville accorde déjà, depuis de nombreuses années, une importance à la propreté urbaine, pour laquelle elle déploie de nombreux moyens humains. Je rappellerai quand même que le service «environnement» compte 28 agents au sein de la direction du cadre de vie. En matériel, nous disposons deux balayeuses, 265 corbeilles réparties sur toute la ville ; à titre d'exemple, l'enlèvement hebdomadaire des dépôts sauvages coûte 96 000 euros par an. Il y a 145 interventions annuelles pour effacement des tags ; cela représente un peu plus de 26 000 euros par an. Malgré tous ces efforts consentis, nous constatons qu'il y a encore des incivilités comme les dépôts sauvages. Nous souhaitons lutter contre ces incivilités, comme bon nombre de villes de la métropole, par le biais d'arrêtés supplémentaires qui créent une tarification qui soit révélatrice de l'enjeu. C'est-à-dire que le délinquant, puisqu'il s'agit là de délinquance, qui commettrait cette incivilité en jetant impunément des ordures puisse être sanctionné à la hauteur du dépôt d'ordures qu'il a fait, c'est-à-dire en payant un montant forfaitaire couvrant le déplacement des agents de voirie et un coût de nettoyage si besoin, de la voirie. C'est ce que cette délibération vous propose de faire pour que nous puissions mettre en place un tarif.»

Monsieur le Maire remercie Monsieur CHASTAN et passe la parole à Madame VIDAL-SAGNIER :

➤ **Intervention de Madame Odile VIDAL-SAGNIER** sur la délibération 0075 : *«Le service propreté urbaine travaille à rendre notre ville la plus propre possible : nettoyage des voies et espaces publics, des marchés alimentaires, vidage des corbeilles, enlèvement des dépôts sauvages, etc. Les obligations des habitants en matière d'entretien du trottoir peuvent être très variables d'une ville à une autre et peuvent concerner le balayage des feuilles mortes et autres détritiques ou encore en hiver le balayage et/ou grattage de la neige et du verglas, avec dépôt de sel, sable, cendres ou encore sciure de bois. Le non-respect des règles élémentaires de propreté est un des fléaux de l'incivisme. Le coût du traitement qui permet de lutter contre les comportements de certains ne doit pas être supporté par les Marcquois qui dans leur grande majorité sont respectueux des règles sanitaires relatives au cadre de vie.*

L'enjeu est effectivement collectif et citoyen pour notre environnement mais c'est aussi une marque de respect pour les agents de notre centre technique municipal. Nous vous suivrons dans cette délibération. Je vous remercie de votre attention.»

Monsieur le Maire remercie Madame VIDAL-SAGNIER et passe la parole à Madame ROUSSEL :

➤ **Intervention de Madame Martine ROUSSEL** sur le régime indemnitaire des catégories C - (Délibération 0066) : *«Je continuerai, comme en 2016 et 2017, à m'abstenir sur cette délibération. Vous connaissez ma position par rapport au salaire dit «au mérite». Ce n'est pas aujourd'hui, où tous les acquis sociaux de tous les salariés sont attaqués, que je vais en changer. Même si, me répondez-vous, «c'est la loi !». Je vous remercie.»*

➤ **Intervention de Monsieur le Maire :** *«Madame ROUSSEL, la Ville de Marcq-en-Baroeul fait partie des rares communes qui va faire un effort de l'ordre de 250 000 euros pour mettre en place cette nouvelle mesure. Dans pratiquement toutes les communes, cela a été fait à budget constant. La Ville de Marcq-en-Baroeul fait donc un effort extrêmement important en faveur des salaires les plus bas de la commune.»*

Je voulais juste vous le dire. Nous sommes, dans ce domaine, totalement exemplaires et vraiment, j'en discutais encore avec mes collègues des autres communes de la MEL, il n'y a quasiment aucune commune qui n'augmentera les régimes indemnitaires à cette occasion, sauf la MEL qui procédera à une augmentation relativement importante ce qui n'est pas sans nous poser quelques problèmes puisqu'il ne faudrait pas que cela attire les gens vers les intercommunalités ou détriment des propres intérêts des communes. Pas d'autres observations. Nous allons voter sur ce régime indemnitaire.»

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 38 (Groupe Majo/NI/PS-Verts/FN)

Abstention = 1 (PC)

La délibération 2018_06_0066DEL est adoptée à la majorité absolue

Les autres délibérations sont considérées comme adoptées également sauf la délibération sur la convention de partenariat entre la société Transpole et la Ville de Marcq-en-Baroeul.»

➤ **Intervention de Madame Sylvie GODDYN :** *«Evidemment, je suis favorable à ce partenariat qui va permettre à la police municipale de sécuriser les transports en commun dans notre commune. Il est vrai que la sécurité dans le réseau Transpole a été longtemps négligée, en témoigne le faible nombre d'agents de sécurité par rapport aux médiateurs. Mais les choses évoluent dans le bon sens puisqu'en 2018, il y aura 138 agents de sécurité au lieu de 37. Aussi, l'intervention de polices municipales sur le réseau constitue, bien sûr, un complément nécessaire pour sécuriser le réseau. J'attire toutefois votre attention sur une des limites de ce partenariat. Comme il est indiqué dans les annexes de la délibération, les équipages de la police municipale sont amenés à se déplacer dans le tramway et les bus dans la limite de leur compétence territoriale, cela est logique étant donné que la police municipale n'est compétente que dans le ressort de la commune dont elle est issue. Mais cela limite l'efficacité du dispositif. Notre groupe, à la métropole, a donc demandé une police métropolitaine des transports dans laquelle les effectifs municipaux pourraient être affectés au moins ponctuellement. Cette police métropolitaine tarde cependant à être mise en place. Pourtant la réforme territoriale a permis le transfert à la métropole du pouvoir de police spéciale. Ce projet semble être suspendu pour le moment. Aussi, j'aimerais savoir si vous avez des informations à nous communiquer sur le sujet. Je vous remercie.»*

➤ **Intervention de Monsieur Alain CHASTAN** : *«Par rapport à la dernière question de Madame GODDYN, je n'ai malheureusement pas d'information sur cette police métropolitaine des transports.*

En revanche, nous vous proposons de signer à nouveau avec Transpole une convention de partenariat en matière de sécurité. Nous en avons déjà une mais une nouvelle signature est nécessaire dans le cadre du nouveau marché de transports de la MEL pour lutter ainsi contre la fraude, la délinquance et réduire le sentiment d'insécurité.

Il y a deux démarches de la part de la police municipale. Il y a effectivement l'accompagnement des contrôles qui sont faits dans le tramway, dans certaines de nos stations sur la ville de Marcq-en-Baroeul. Nous avons démarré en 2015 et il y a eu trois contrôles sur l'année 2015 ; il y a eu quinze contrôles sur l'année 2016, quinze contrôles sur l'année 2017 et depuis le début de l'année 2018, il y a eu cinq contrôles. Sur une année, nous avons contrôlé environ entre 12 et 15 000 voyageurs. Ce n'est pas la police municipale qui met les PV, mais elle permet aux agents de Transpole de mettre entre 600 et 700 PV au cours de l'année et donc de réduire de ce fait là, le nombre de fraudeurs. Depuis 2015, il y a eu au total 1 717 PV établis.

Deuxième démarche, nos agents de police municipale prennent les transports en commun, c'est une façon là -aussi de rassurer ; il n'y a pas de contrôles systématiques qui sont faits, mais il y a une présence de nos agents de la police municipale à l'intérieur des transports en commun dans la limite du territoire de la Ville de Marcq-en-Baroeul. Il y a eu 41 patrouilles qui ont été effectuées sur l'année 2017 et depuis le début de l'année jusqu'au mois de mai, nous sommes à 42 patrouilles. Donc, effectivement, nous intensifions cette pratique de prendre les transports en commun régulièrement. Je vous remercie.»

➤ **Intervention de Madame Martine ROUSSEL** : *«Cela tombe bien parce que je voulais vous dire simplement que je ne voterai pas favorablement ce renouvellement de convention entre la Ville et Transpole puisque mes arguments exposés en 2016 n'ont pas changé : les deniers publics (au travers de la mise à disposition de la police municipale) n'ont pas à être utilisés à la place des obligations des entreprises privées, même si elles sont chargées d'une délégation de service public. C'est à elles d'embaucher du personnel spécialisé pour assurer la sécurité des usagers, comme cela se pratique, par exemple, à la SNCF. Je vous remercie.»*

Monsieur le Maire remercie Madame ROUSSEL. *«Il y a tout un personnel de sécurité, d'agents de sécurité affectés dans la délégation de service public, vous le savez. Nous, nous venons en renfort et, comme le disait tout à l'heure Monsieur CHASTAN, ce n'est pas nous d'ailleurs qui mettons les PV. Nous faisons concourir notre police municipale à l'œuvre de sécurité publique dans les transports en commun. Je trouve que c'est très bien d'ailleurs : la délinquance a baissé énormément dans les transports en commun et c'est très bien si nous voulons aider à une nouvelle mobilité dans notre métropole. Je mets au vote cette délibération.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/NI/PS-Verts/FN)

Contre = 1 (PC)

La délibération 2018_06_0074DEL est adoptée à la majorité absolue

Il y a une autre délibération qui n'a pas été votée. Il y a eu une demande d'intervention, ce dont je remercie Madame VIDAL-SAGNIER, sur la propreté des espaces publics et la création de tarifs de frais de nettoyage pour ceux qui continueraient à faire des dépôts sauvages, des jets de détritrus, des déjections canines, un affichage sauvage et des travaux mécaniques. Cette délibération est mise au vote.»

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/NI/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2018_06_0075DEL est adoptée à l'unanimité

• **2018_06_n°0077 : PROJET L.I.V.E : CONSTITUTION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE**

➤ **Intervention de Monsieur Pierre VERLEY** : *«Je ne reviendrai pas sur les enjeux importants liés au numérique et à l'innovation. Les collectivités peuvent proposer des sujets innovants ou, en tout cas, améliorer leurs outils et leurs performances liés au numérique ou à la distribution de l'information auprès de nos usagers. Nous vous proposons, par cette entente intercommunale, de mutualiser avec les villes de Roubaix et de Tourcoing les investissements financiers et humains, ainsi que la réflexion autour de l'enjeu du numérique et de la mise en œuvre de politiques servicielles auprès de nos concitoyens. C'est tout à fait d'actualité, notamment dans le cadre de « Lille, capitale européenne du design ». Les démarches qui sont mises en œuvre dans le cadre de L.I.V.E incluront les habitants pour faire ensemble, dans une démarche de co-design. Je pense que c'est excellent de mutualiser nos efforts et d'en réduire ainsi le coût total.»*

➤ **Intervention de Madame Odile VIDAL-SAGNIER** : *«Le groupe Marcq Autrement se réjouit de la participation de la Ville à ce projet de «la ville de demain» en incluant les habitants des trois communes associées. En ce qui concerne la représentation de la commune, le groupe Marcq autrement est prêt à participer activement à ce projet. Je vous remercie de votre attention.»*

➤ **Intervention de Monsieur le Maire** : *«Sur le projet L.I.V.E, nous devons désigner trois personnes du Conseil Municipal pour nous représenter dans cette entente informelle intercommunale. Pierre VERLEY est tout à fait la personne indiquée pour y participer ; Pierre-Alain AUBERGER nous représente également dans à peu près toutes les réunions qui ont lieu à la MEL sur ce sujet. Aussi je crois que ce serait intéressant qu'il puisse en faire partie. Et nous avons pensé qu'il serait intéressant*

que Madame VIDAL-SAGNIER puisse faire partie de ce groupe d'élus puisqu'il y a trois places.»

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/FN/PC)

Le Conseil Municipal procède à la désignation de Pierre Verley,
Pierre-Alain Auburger et Odile Vidal-Sagnier

La délibération 2018_06_0077DEL est adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire : «Monsieur MUNCH n'a pas d'observation particulière sur sa délibération. Cela n'a l'air de rien, mais en matière d'achat public, il s'agit d'une responsabilité considérable. Ce sont des dossiers très importants et donc là, nous allons notamment adhérer à un dispositif d'achat groupé de fournitures et d'acheminement de gaz et d'électricité. Merci à vous, Monsieur MUNCH.»

• 2018_06_n°0080 : PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE 2018

➤ **Intervention de Monsieur Loïc CATHELAIN :** «La délibération expose les crédits qui sont affectés par l'Etat et ceux de la Ville.

Je vous invite à regarder cette enveloppe : l'enveloppe pour 2018 de l'Etat s'élève à 55 021 € contre 43 321 € l'année dernière. C'est une belle augmentation alors qu'il faut se rappeler qu'en août 2017, l'Etat avait baissé de 300 millions d'euros les crédits de la politique de la ville.

Pourquoi cette augmentation ? Parce que la Ville fait un gros travail, notamment en matière de réussite éducative. L'enveloppe de la Ville s'élève à 47 597 euros dont 30 997, presque 31 000 euros, pour la réussite éducative. Les critères de la politique de la ville, qui sont fixés par l'Etat, ne nous sont pas vraiment profitables ; ils sont exposés dans la délibération : 50% de l'enveloppe est lié au poids de la population de la ville en quartier prioritaire ; 25% de l'enveloppe est lié au potentiel financier de la commune et 25% de l'enveloppe est lié à la charge sociale supportée par la commune. Cette augmentation des crédits de l'Etat est donc une reconnaissance du travail que la Ville mène dans son quartier en matière de politique de la ville ; c'est aussi un gros travail du service. Je tiens à le souligner et à remercier Peggy DEPPEZ qui fait le lobbying à la MEL pour que nous puissions avoir ces financements d'Etat. La réussite éducative, c'est quand même primordial, ce sont nos enfants, ce sont les adultes de demain. C'est une très belle délibération et je vous invite à la voter.»

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2018_06_0080DEL est adoptée à l'unanimité.

• **2018_06_n°0082 : SUBVENTION 2018 : FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS**

«Il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer une subvention de 5 000 € au conseil citoyen de la Briqueterie afin de permettre la réalisation de nouveaux projets de quartier.

Il y a un important travail de fait en matière d'animation dans le quartier et je tiens quand même à le souligner et à le rappeler. Cet été, il y a énormément d'actions qui seront faites au sein du quartier de la politique de la ville. Je tiens à remercier Sophie ROCHER qui a mis en route ce travail quand elle avait la délégation de la politique de la ville. Elle a mis en route notamment un groupe de travail et d'animations où toutes les associations de la Briqueterie sont présentes. Il se réunit tous les deux mois. Je continue de le réunir et c'est grâce à ce groupe de travail animations que nous faisons bouger les choses.

Je vais citer quelques actions et partenaires : le centre social fait, en partenariat avec la Ville, un énorme travail ainsi que le conseil citoyen mais il y a aussi le FCP, l'atelier tricot, Briqu'animation, l'association maghrébine, les jardins familiaux, Nouvoulook également. Le 30 juin prochain, il y aura un repas de quartier qui est organisé en partenariat avec la Ville : c'est un beau projet dans lequel les habitants s'impliquent. Le 6 ou 7 juillet, nous serons en pleine Coupe du Monde et ce sont toujours des moments fédérateurs qui sont sympathiques. Il y aura donc des diffusions : le quart de finale à la maison de quartier puis les demi-finales, si la France est bien sûr qualifiée, au centre social.

Du 9 juillet au 4 août, il y a également un programme qui s'adresse aux parents, aux familles et à tous qui est organisé dans le cadre de «nos quartiers d'été» : un stage de percussion pour les enfants, un stage de lutherie sauvage pour les enfants un peu plus jeunes avec pour chacun de ces stages quatre séances d'une heure trente au centre social.

Il y a également des activités prévues à la maison de quartier, quatre ateliers de customisation animés par une plasticienne pour customiser son vélo, des poussettes, des trottinettes. Il y a également une initiation aux rollers et aux échasses urbaines. Il y aura également un atelier de réparation de vélos et un grand jeu de rollers sur le quartier. Pourquoi ? Pour la clôture, nous avons prévu un défilé le samedi 4 août : nous réfléchissons encore au parcours mais qu'il devrait aller de la maison de quartier jusqu'au centre social en rollers, avec les vélos customisés. Je pense que cela sera quelque chose d'assez sympathique.

Par ailleurs, et ça fait partie toujours du fonds de participation des habitats, il y a des sorties familiales et culturelles qui seront prévues. Ce sera, cette année, au zoo d'Anvers et dans un parc d'attraction. L'année dernière, c'était le parc Astérix ; cette année ce sera Plopsaland et, bien sûr, à partir de septembre, nous reprendrons encore d'autres activités. Je ne vais pas tout vous citer.

Enfin, une dernière délibération où nous demandons une subvention à la Région pour notre Repair Café : Monsieur TONNEL s'inquiétait également sur ce sujet. Notre Repair café fonctionne vraiment très bien. Il compte plus de dix bénévoles aujourd'hui qui s'investissent dont neuf réparateurs. C'est vraiment une belle réussite que ce Repair Café.»

Monsieur le Maire remercie Monsieur CATHELAIN et souligne que cela est encourageant.

► **Intervention de Madame Martine ROUSSEL :** *«J'ai une première question à poser à propos de la répartition des crédits : j'ai noté que, comme les années précédentes, l'association «La Sauvegarde du Nord» assure la majeure partie des interventions. Il s'avère qu'aujourd'hui, cet organisme a créé une fondation qui peut très bien concurrencer d'autres structures aussi utiles, sinon plus. Si vous avez des informations, j'aimerais bien les connaître.*

D'autre part, l'intervention du centre social et culturel est marginale dans cette programmation alors que chacun ici connaît son indéfectible implication dans ce quartier. Le FCP, qui a été nommé tout à l'heure, y est également très actif, en liaison toujours avec le centre social. Il n'apparaît pas dans cette programmation. Je voudrais savoir comment cela se présente. Il me semble que ce serait prioritairement à ces structures, très implantées dans notre commune, qu'il faudrait confier ce travail social, qui nécessite un accompagnement éclairé des familles et des jeunes.

Or, le FCP, puisque vous le savez très bien pour ne prendre que cet exemple, avait sur le territoire sept travailleurs sociaux. Ils ne sont plus que trois sur le seul quartier de la Briqueterie. Vous me direz que cela dépend du Département. Mais si leur travail de prévention disparaît, le travail de «guérison» sera bien plus coûteux pour la société. Est-ce ce que nous voulons ? Ne doit-on pas faire le maximum pour que la part que la commune alloue dans le cadre de cette politique soit employée à meilleur escient ?

D'autre part, une parenthèse m'inquiète : pourquoi a-t-on spécifié dans la part de la Ville allouée au centre social et culturel que ces crédits étaient de «droit commun» ? Faut-il entendre qu'ils font partie de la subvention globale déjà accordée à cet organisme, vous en avez parlé tout à l'heure Monsieur le Maire puisque cette subvention va être abondée, je pense, ou est-ce vraiment un crédit supplémentaire ?

Enfin, je m'interroge toujours sur le projet global concernant ce quartier. Un élément peut en être immédiatement examiné, c'est la réhabilitation du logement. La politique du principal bailleur, Vilogia, est contestée par de nombreux locataires. Je sais que la Ville intervient également, régulièrement pour mettre en relation Vilogia avec les locataires. On ne peut rien espérer des retombées du plan Borloo pour ce quartier. Comment concevoir la rénovation indispensable de ce quartier et l'accompagnement des familles par le bailleur ? Un plan d'ensemble sur la Briqueterie est nécessaire et je pense que vous allez le mener à bon escient. Je vous remercie.»

► **Intervention de Monsieur le Maire :** *«Je vous remercie. Tout ce que vient d'expliquer Loïc CATHELAIN est une opération extrêmement importante pendant toutes les vacances dans le quartier de la Briqueterie. Je suis heureux que vous souleviez également d'autres actions et d'autres acteurs de la ville. Il y a, bien sûr, les actions formidables de la Sauvegarde : il faut le reconnaître, ce sont de très grands professionnels et nous avons, encore cette semaine, une discussion avec le directeur*

de l'école qui accueille les enfants de ce quartier, qui nous disait combien le concours de la Sauvegarde était précieux et utile.

Cela s'ajoute, bien sûr, à ce que fait le centre social et culturel de la Ville de Marcq-en-Baroeul. Ils nous ont remerciés à la dernière assemblée générale parce que nous avons augmenté de 70 000 euros notre subvention.

Vous évoquez également le FCP. Je les ai reçus, il y a un mois. Ils sont très reconnaissants à l'égard de la Ville de Marcq-en-Baroeul parce que, face au désengagement du Département que je constate et que je regrette sur ce dossier, la Ville de Marcq-en-Baroeul est la seule commune qui leur donne une subvention et pas des moindres, 25 000 euros par an. C'est une grande fidélité à l'égard de cette association. Nous avons avec eux un excellent partenariat que tout le monde reconnaît et j'allais dire que nous travaillons de mieux en mieux avec eux. Ils travaillent également sur d'autres communes mais sans autres subventions. Ils resteront sur Marcq-en-Baroeul avec leurs effectifs mais la Ville n'a pas vocation à payer des personnes qui travaillent sur d'autres communes. Nous avons donc écrit aux autres communes en attirant leur attention sur la qualité des travaux et du service apportée par le FCP et en les invitant à regarder avec bienveillance les demandes qui sont faites.

Vous saisissez cette occasion pour parler du quartier de la Briqueterie et des réhabilitations nécessaires. Vous savez, il faut être exigeant et dire ce qui va et ce qui ne va pas, mais il faut aussi reconnaître ce qui va bien. Il y a 4 700 000 € de travaux de réhabilitations, d'isolation, de mises aux normes et de confort qui sont effectuées dans les maisons individuelles de la Briqueterie. Personne n'en parle...

Sur les immeubles, nous avons des discussions avec la société Vilogia et il y a une réflexion qui est en cours sur les 511 logements qui aboutira à un choix de cabinet d'architectes qui réfléchira et travaillera sur la réhabilitation lourde ou pas des immeubles existants.

Il y a tout un travail qui est en cours, je l'ai déjà dit d'ailleurs, avec une totale transparence. Nous souhaitons effectivement qu'il y ait une réhabilitation lourde de la Briqueterie ; le temps est largement venu. La difficulté, c'est que si nous sommes en politique de la ville aujourd'hui, nous n'avons jamais été dans les projets ANRU et que, comme vous le soulignez, cela n'est pas simple pour bénéficier des crédits d'Etat. Je suis allé voir, il y a quelques semaines, le préfet à l'égalité des chances et à la politique de la ville pour lui parler de ce dossier et lui faire partager l'impérieuse nécessité de nous accompagner, s'il le pouvait.

J'espérais, à l'époque, qu'il serait fait un autre sort que celui qui a été réservé au projet de Monsieur BORLOO. Lors de la réunion que nous avons eue la semaine dernière avec le Président Damien CASTELAIN, nous lui avons parlé de ce dossier et nous lui avons demandé comment il était possible que la MEL puisse nous accompagner dans ce qui sera nécessaire de faire dans ce quartier. Nous sommes très attentifs à tout ce qui pourra être construit et refait dans le quartier de la Briqueterie auquel nous sommes tous particulièrement attachés dans son fonctionnement au quotidien. Il y a donc deux sujets : d'une part, ce qui a été expliqué par Monsieur CATHELAIN qui relève de la politique de la ville, de notre Ville et d'autre part les

projets beaucoup plus ambitieux de reconstruction et de restructuration urbaine du quartier.»

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/NI/PS-Verts/FN/PC)

Les délibérations 2018_06_0081 et 0082DEL sont adoptées à l'unanimité

• 2018_06_n°0083 : SOLLICITATION D'UN FINANCEMENT AUPRÈS DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE DANS LE CADRE DU PROJET CŒUR DE VILLE

➤ **Intervention de Monsieur Nicolas PAPIACHVILI :** *«De nouveau, nous allons solliciter une subvention, cette fois-ci auprès de la MEL. Nous allons travailler avec notre nouveau directeur des affaires économiques pour aller chercher un fonds de concours de 45 000 euros à destination du commerce de proximité.»*

➤ **Intervention de Monsieur Denis TONNEL :** *«La délibération qui nous est soumise vise à transformer les deux petites maisons que la Ville possède rue Raymond Derain en commerces. L'idée est bonne. Même si la surface de ces deux habitations nous paraît être une véritable contrainte pour la typologie des commerces capables de s'installer à ces deux emplacements. Nous pensons cependant qu'il n'existe pas de véritable plan d'ensemble pour le commerce et l'artisanat à Marcq mais que l'on bricole en opérant de ci, de là, sans aucun schéma directeur et sans une vision globale. On laisse s'installer qui veut, où il veut, sans rencontrer ni les propriétaires, ni les entrepreneurs. Cela ne favorise pas l'implantation de commerces dont certaines typologies manquent si cruellement à notre ville. Je sais. Vous allez me parler à nouveau de la liberté et du commerce inscrit dans la Constitution et ce seul argument pourra justifier le manque cruel d'ambition qui caractérise la politique de promotion de commerce dans notre ville. Alors bien sûr, vous pourrez aussi me parler de vos grands chantiers telle la pose de vitrophanie sur les vitrines des commerces vacants où la mise en place de télé-alarme sur les lieux de vente, chantier dont on connaît les résultats homéopathiques. Alors gargarisons-nous de quelques ouvertures et lançons à tout va les conclusions d'un observatoire du commerce dont aucun chiffre, ni aucune conclusion, n'ont été présentées ni débattues en commission. Soulignons tout de même le grand jeu « la chasse aux oies », mis en place pour la seconde année dont on essaye toujours de comprendre le principe et dont les résultats très confidentiels ont été pourtant très largement mis en avant par la majorité. Enfin, même la distribution du guide d'« Enseignes de Marcq », réalisé auparavant par les services municipaux en régie qui permet aux commerçants une très belle visibilité, a été cette année réalisée par une société privée avec les résultats négatifs que l'on connaît. Bref, vous l'aurez compris nous sommes tristes de cette situation. Nous appelons de nos vœux une politique globale, un audit réel et des solutions concrètes. Nous souhaitons un investissement total, la mise en place d'un vrai plan d'aides directes, un vrai travail de*

fonds et non pas juste de la communication. Il vous reste un peu moins de deux ans, Monsieur le Maire. Nos commerçants et artisans le méritent ils en ont besoin. Je vous remercie de votre attention.»

► **Intervention de Monsieur le Maire :** *«Vous voyez que vous aimez bien le cinéma. Je voulais juste vous dire, Monsieur TONNEL, que vous pêchez souvent un peu par immodestie. Il y a plus de 600 commerçants et artisans à Marcq-en-Baroeul. Nous sommes une des rares villes à avoir un tel vivier remarqué par tout le monde. Nous avons encore rencontré des commerçants la semaine dernière qui nous remercient pour ce que nous faisons pour eux. Sur la Ville de Marcq-en-Baroeul, il y a un taux de vacance de 3%. Là où la moyenne nationale doit se situer sans commune mesure à 15%, nous ne connaissons que 3% de vacance. Pour vous reprendre sur les vitrophanies, tous les commerces qui avaient été équipés de vitrophanie ont trouvé preneur, tous ! Et parfois, avec des succès formidable, comme cet ancien café, boulevard Clemenceau, qui connaît un grand succès aujourd'hui. Mais vous souhaitez, en fin de conseil, faire votre petit couplet pour essayer de vous faire remarquer. Nous nous rappelons bien que lorsque vous vous occupiez du commerce à Marcq-en-Baroeul, vous aviez cédé la marque Marcq-en-Baroeul à une société avec vos fameuses cartes qui étaient, soit disant, une révolution et qui n'ont jamais marché.*

Je souligne l'action de Monsieur PAPIACHVILI. C'est bien ce qui vous dérange ; c'est quelqu'un qui va voir les commerçants constamment, qui discute avec eux, qui est à l'écoute et qui est très apprécié. Je pense que ce que vous venez encore de dire sera sans doute très apprécié également par l'association des commerçants de Marcq-en-Baroeul qui est une association extrêmement dynamique, dirigée par des gens de très grande qualité qui vraiment n'ont de cesse de faire en sorte que la Ville de Marcq-en-Baroeul soit une ville où le commerce et l'artisanat existent encore. C'est votre façon de faire de la politique. En tout cas, merci pour ce que vous faites Monsieur PAPIACHVILI.»

► **Intervention de Monsieur Nicolas PAPIACHVILI :** *«Merci Monsieur le Maire. Pour ma part, j'affirme que la situation est, en effet, plus que bonne. Vous avez rappelé ce taux de vacance qui est seulement de 3% même si nous pouvons encore imaginer que c'est 3% de trop. Nous pouvons aussi souligner notre excellente relation avec les chambres consulaires, et c'est une donnée objective. Vous pouvez interroger M. Laurent RIGAUX, vice-président à la chambre des métiers, qui connaît d'ailleurs Monsieur TONNEL, qui salue chaque jour le travail que nous effectuons. Nous avons d'excellentes relations avec la CCI et notre association des commerçants est une des meilleures de la métropole.*

Enfin, je voudrais juste rajouter peut-être un dernier point, parce que vous savez que faire vivre le commerce et l'artisanat, c'est ici un travail de chaque élu et de chaque citoyen. Depuis de nombreuses années, nous privilégions le commerce de proximité, que ce soit vous, Monsieur le Maire, mais également les précédents Maires. Vous vous êtes toujours battus pour ne pas avoir, à l'intérieur du périmètre de notre ville, un centre commercial. Nous faisons le maximum, les élus notamment de la commission, pour se rendre le plus souvent possible chez nos commerçants.

Je ne doute pas, Monsieur TONNEL, que vous et les membres de votre association, vous faites exactement la même chose quand notamment vous vous réunissez. Alors, peut-être que c'est la fatigue ou peut-être que c'est la méconnaissance du territoire de votre ville ou peut-être que finalement vous ne la parcourez pas matin, midi et soir mais je voudrais juste vous dire qu'il vous appartient aussi, Monsieur TONNEL, de soutenir nos commerçants et nos artisans : par exemple, de ne pas organiser votre repas annuel aux fermes du Mont Saint Jean à Halluin comme vous l'avez fait, il n'y a pas très longtemps, et de le faire à Marcq-en-Baroeul.

Je vous invite vraiment à privilégier les commerçants de Marcq-en-Baroeul et à ne pas «donner de l'argent à un commerçant basé à Halluin». Peut-être que vous ne savez pas non plus, mais quand vous vous réunissez, le 15 mai, au restaurant «Le Bureau» eh bien ce restaurant «Le Bureau» se situe sur la commune de Bondues et non pas à Marcq.

Vous voyez, quand on veut donner des leçons, ça serait peut-être bien de se les appliquer à soi-même. Je terminerai par une citation à laquelle vous devriez réfléchir, c'est celle de Talleyrand qui disait que tout ce qui est exagéré devient insignifiant. Sincèrement, vous devenez de plus en plus insignifiant dans la Ville.»

➤ **Intervention de Monsieur Loïc CATHELAIN :** *«Je vous avais soufflé une bêtise. La vacance commerciale en France, hors Ile-de-France, s'élève à 11,1% en 2017 contre 9,5% en 2015 et contre 7,2% en 2012. On voit une évolution et dans les villes de moins de 200 000 habitants, elle s'élève même à 12,2% en 2017 en France. Nous en sommes très loin.»*

➤ **Intervention de Monsieur Denis TONNEL :** *«Quand même Monsieur le Maire ! D'habitude je ne réponds pas mais là, si c'est le seul argument. On a organisé ce repas, cher Nicolas, à Halluin parce que la Ville a refusé de nous prêter une salle, parce que la demande de salle a été faite, et que l'on a organisé notre repas à Halluin parce que nous avons loué une salle à Halluin. Mais on fera voir les factures à Monsieur PAPIACHVILI du traiteur qui est venu et qui est un traiteur Marcquois. Je m'arrête là.»*

➤ **Intervention de Monsieur Nicolas PAPIACHVILI :** *«Je n'ose pas croire que vous avez sollicité l'ensemble des restaurants Marcquois et que tous, vous auraient refusé la venue de votre association. Je ne peux pas imaginer cela.»*

➤ **Intervention de Monsieur le Maire :** *«Nous allons en rester là. L'activité commerciale de Marcq-en-Baroeul peut toujours s'améliorer mais en tout cas, je remercie ceux qui font en sorte qu'elle puisse continuer à se développer. Merci à vous.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2018_06_0083DEL est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire invite ensuite les élus à voter sur l'ensemble des autres délibérations.

***Les autres délibérations municipales qui n'ont pas fait l'objet de discussion
sont adoptées à l'unanimité***

Ce Conseil Municipal est terminé. Il y a une **question diverse**. Monsieur TONNEL.

► **Intervention de Monsieur Denis TONNEL** : *«Je suis désolé, Monsieur le Maire, je vais continuer mon cinéma mais cela me paraît important d'intervenir en fin de Conseil.*

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

«Grâce à l'association, une Nouvelle Marque, les Marcquois ont pu découvrir en décembre 2017, le projet à construire sur le futur site de Monoprix au Croisé Laroche. La rénovation de ce site, déjà ancien, semble d'une évidence pour chacun. Un projet sera donc nécessaire et inévitable. Pour employer les bons mots, il ne s'agira pas d'une rénovation mais d'une construction neuve qui comportera selon le projet qui nous a été soumis, 170 logements qui auront évidemment un impact sur le quartier en termes de stationnement, de circulation et d'environnement. Cependant, la méthode dans laquelle s'est inscrit ce projet est très contestable. Certes, comme vous nous le rappelez régulièrement, c'est un projet privé mais un projet structurant pour le quartier. Son importance, sa hauteur et sa portée en termes de densification urbaine dans un secteur où la circulation est déjà très tendue auraient nécessité une très large information des habitants et une très forte concertation. Celle-ci n'a pas eu lieu. Nous le déplorons. Mercialys a approché la mairie en 2016 sur la base d'une étude prévisionnelle ; une consultation restreinte auprès d'architectes a été lancée. Nous savons aujourd'hui que la Ville et vous-même, Monsieur le Maire, avez participé au jury et à de nombreuses réunions durant lesquelles la Ville a clairement orienté le choix du projet retenu et aussi son style futur. Ceci, alors même que, depuis le début, vous n'avez de cesse de répéter, je l'ai déjà dit, qu'il s'agit d'un projet privé. L'information officielle auprès des Marcquois n'est intervenue que le 9 avril dernier sous forme d'une réunion d'information organisée par la municipalité. Cette réunion s'est vite apparentée à une opération de communication commerciale de Mercialys avec les grâces de la mairie et seules trois brèves questions ont été permises pour le public. Nous contestons formellement cette culture du secret contraire aux règles du bon fonctionnement d'une démocratie car, dans aucune commission, réunion de quartier ou débat public, n'a été abordé ce projet malgré les très nombreuses questions à ce sujet. Nous rappelons qu'il était possible d'y associer les Marcquois en amont, dès 2016 et en toute transparence. Nous avons lancé une pétition en avril qui rassemble à ce jour plus de 350 signataires qui réclament auprès de l'architecte en chef de la Ville que vous devriez être, une révision globale du projet, en l'occurrence, celle d'avoir un vrai choix et non d'être mis devant le fait accompli, avec juste la possibilité de modifier à la marge ce projet.

Nous nous faisons ce soir les porte-paroles des riverains et des habitants du quartier. Nous vous demandons de leur donner un vrai choix et de leur présenter en détail les différents projets remis par les participants au concours d'architecte. Les habitants doivent être informés ; c'est leur droit. Je vous remercie de votre attention.»

► **Intervention de Monsieur le Maire :** *«Le projet de rénovation de Monoprix, comme tout projet important, veut que les promoteurs viennent voir le Maire pour parler avec lui du dossier qu'ils envisagent de faire. Je suppose que vous serez d'accord avec moi, Monsieur TONNEL, pour dire que, quand un promoteur ou quand une entreprise a envie de déposer un permis de construire dans la Ville de Marcq-en-Baroeul, il est normal que cette entreprise ou que ce promoteur vienne rencontrer mon adjointe, mes collaborateurs, Marie CANTINEAU, dont tout le monde connaît la grande compétence, puis viennent me voir et me présentent leur dossier. Je suis dans mon rôle quand je fais cela.*

Si je vous dis cela, Monsieur TONNEL, que lorsqu'une entreprise ou un promoteur veut déposer un permis de construire, il faut venir voir le Maire avant, discuter avec lui dans son bureau, discuter avec l'adjointe, et discuter du projet avec le groupe des permis de construire. Je me suis un jour séparé de vous parce que c'est tout l'inverse de ce que vous faisiez. Des personnes venaient me voir régulièrement en dénonçant des problèmes rencontrés avec Monsieur TONNEL, avec l'entreprise qui porte son nom, qui faisait des travaux dans la Ville de Marcq-en-Baroeul sans permis de construire.

Cela vous déplaît que je le dise mais ça me chatouillait un peu de l'expliquer. Puisque je ne vous ai pas interrompu, vous n'avez pas la parole.

C'est l'une des raisons multiples pour lesquelles je me suis séparé de vous ; parce que vous n'agissiez pas avec l'éthique qui seyait à un élu, représentant de la population qui l'a un jour mandaté.

Et voyez-vous, j'ai ici les attestations, par exemple, d'une dame, que vous connaissez bien, chez qui vous faisiez des travaux, sans permis de construire. Les voisins sont venus nous voir. Cette dame m'écrivait, après avoir reçu le devis et avoir donné son accord, qu'elle avait demandé à Monsieur TONNEL, s'il fallait faire une demande d'autorisation pour faire cette porte. La réponse de Monsieur TONNEL fût la suivante :

«En tant qu'adjoint au Maire, je devrais vous dire oui ; en tant qu'artisan, on va s'en passer. Il faudrait vraiment qu'un voisin grincheux vous fasse des ennuis.»

Et donc, Monsieur, toutes ces attestations ont été versées au débat dans le cadre de la procédure que vous aviez engagée pour contester le fait de vous avoir mis à l'écart de mon équipe. Et vous avez perdu. Et vous aviez d'ailleurs dit à mon adjointe, qui voulait vous faire arrêter les travaux, que vous vous en fichiez, qu'on était vendredi et que ce n'était pas grave.

Des exemples comme cela, j'en ai quelques-uns à votre service et on en parlera quand vous voulez.

Sur le dossier de Monoprix, on me fait des remarques ; certaines sont tout à fait justifiées. Je vais vous expliquer exactement ce qu'il s'est passé parce que je souhaite dire un certain nombre de choses à la population de Marcq-en-Baroeul. Le 23 octobre 2017, Monsieur Jean-François SINAGRA est venu me voir avec Sophie ROCHER dans mon bureau et il m'a dit qu'il souhaitait monter une association de défense des riverains contre le projet Monoprix. Je lui ai répondu que je ne comprenais pas sa démarche, en l'absence de dossier de permis de construire à cette date. Je lui ai expliqué qu'il s'agissait d'un projet privé, sur un terrain privé, qui n'est pas propriété de la Ville de Marcq-en-Baroeul.

Dans ce cas, le Maire qui n'est pas le propriétaire du projet, n'a pas le droit de divulguer les études qui sont faites par un propriétaire privé tant que le permis n'est pas délivré. C'est la loi. Alors j'ai proposé à Monsieur SINAGRA de le mettre en contact avec Mercialys et ACAPACE, les deux promoteurs et de les rencontrer. Monsieur SINAGRA est donc allé voir le promoteur à Paris. C'était le 16 février et le 18 février. Le 18 février, Monsieur SINAGRA a écrit au promoteur en le remerciant pour leur rencontre du vendredi 16 février et la qualité des informations fournies.

Dans le mail que j'ai ici, il ajoute des commentaires sur la hauteur de l'entrée sud de Monoprix jouxtant sa propriété (parce qu'il est le voisin de Monoprix) et fait part d'inquiétudes sur le fait que les fenêtres des locaux sociaux donneront directement vers sa propriété sur l'avancée du bâtiment Monoprix et du pignon de la résidence séniors et sur des nuisances sonores liées à l'entrée proche du parking souterrain. Il écrit ensuite qu'il est d'une «impérieuse nécessité en plus de revoir l'avancée trop importante des bâtiments vers la limite de notre propriété, de prévoir une nouvelle clôture en grillage rigide et une plantation de bambous dès le début du chantier afin de nous cacher le plus possible et le plus vite possible ...Il ne saurait être question que cela intervienne à une autre échéance, ce que vous comprendrez, etc. ».

Voilà. Mesdames, Messieurs, si le Maire de la Ville de Marcq-en-Baroeul ou n'importe quel élu autour de cette table avait écrit un mot comme celui-là, qu'est-ce que l'on aurait dit ? Je me suis engagé, dans cette affaire, avant tout projet, avant tout dépôt de permis de construire, à consulter la population : y-a-t-il un permis de construire ?

Nous sommes très en amont d'un permis de construire, ce qui fait que j'ai dit à Mercialys et à ACAPACE que je voulais absolument qu'il y ait une réunion avec les riverains pour que ce dossier soit présenté.

Plusieurs architectes avaient concouru sur la base exactement du même cahier des charges, le même nombre de mètres carrés à construire, une résidence service pour personnes âgées et des commerces nouveaux. Bien sûr que la Ville de Marcq-en-Baroeul peut faire des recommandations, et cela est encore heureux, pour dire quel dossier elle préfère mais le promoteur le présentera à la population. Il appartient à Mercialys, après avoir écouté les riverains, d'apporter les réponses que ceux-ci souhaitent obtenir sur un certain nombre de questions, qui sont les nôtres également, à savoir la circulation, le stationnement et la mobilité dans le quartier. Un certain nombre de réflexions d'urbanisme se posent, l'allure des façades sur la rue de l'Égalité et sur la rue Saint Christophe par exemple.

C'est effectivement le travail que font actuellement les promoteurs. Ils sont venus ; ils ont d'abord présenté leur dossier et je me suis engagé, dès le premier jour, à ce qu'il y ait une nouvelle réunion : il y en aura une. Elle aura lieu le 19 juin prochain. J'attends qu'à cette réunion, on réponde aux questions qui sont posées par les habitants et qui me paraissent naturelles.

A quel moment ai-je eu une autre attitude que celle-là ? J'ai écrit à mes concitoyens pour leur dire que je souhaitais me faire l'avocat des Marcquois auprès de cette société qui souhaite enfin moderniser, rebâtir et reconstruire un ensemble aujourd'hui complètement dépassé, ce sur quoi nous sommes, je pense, tous d'accord. Voilà où nous en sommes. Nous allons poursuivre la réflexion. Je pense qu'un certain nombre de personnes veulent faire un outil politique de cette affaire: je ne les laisserai pas dire n'importe quoi et je leur rappellerai leurs propres responsabilités. Je n'accepterai pas non plus la calomnie qui a été faite à mon égard. Je parle bien de calomnie, parce que c'est bien cela dont il s'agit dans un tract qui a été distribué. C'est à la mode en ce moment, ma collègue de la ville de Saint-André en sait quelque chose.

Moi, je me fonde sur des éléments. Pensez-vous que, ce que j'ai lu tout à l'heure, décrit une attitude défendant l'intérêt général ?

De même, laisser entendre aux gens « pourquoi Monsieur GERARD a-t-il de si bonnes relations avec Mercialys et avec ACAPACE qui gère des résidences service pour personnes âgées ? Est-ce parce, quand il était député, il a présenté une proposition de loi pour modifier la gestion des résidences service ? » En essayant ainsi d'instiller un doute sur le fait que Bernard GERARD connaît ACAPACE puisqu'il a travaillé sur ce sujet en tant que député.

Savez-vous ce que j'ai fait dans ce domaine ? J'avais rencontré, dans le cadre de mes permanences de député, un riverain du Grand Boulevard qui avait hérité de ses parents un appartement dans une résidence service. Il m'a expliqué qu'il devait continuer à payer les charges et les repas liés à cet appartement alors que ses parents étaient décédés, parce que la loi de 1965 était ainsi faite. De même, si la personne était à l'hôpital, on devait quand même payer ses charges ; si la personne était décédée, le conjoint survivant devait payer les charges. J'ai travaillé à modifier cette loi. J'ai eu des remerciements, des dizaines et des dizaines de lettres de gens qui m'ont remercié de mon travail de député pour régler ce problème.

Alors, je ne suis pas persuadé que j'ai fait plaisir aux promoteurs de résidences service à cette époque-là. Par contre, j'ai joué mon rôle de député et j'ai défendu mes concitoyens.

Pour essayer de me salir et faire prospérer une cause, certains n'ont pas hésité à me calomnier. Voilà la réalité de ce dossier. Certains poursuivent d'autres buts dans ce dossier et ce n'est pas à moi de dire exactement ce qu'ils attendent mais je ne me laisserai pas faire. Sachez que je n'admettrai jamais, parce que je sais comment je me suis toujours comporté dans ma vie d'élu, je n'admettrai jamais que l'on vienne me calomnier ou me salir.

Pour le reste, ce dossier est extrêmement important pour la Ville et il faut que nous réussissions ensemble. J'ai retourné à Mercialys et à ACAPACE toutes les demandes qui ont été faites et je considère que les Marcquois qui me posent des questions ont

raison de me poser ces questions pour lesquelles j'attends des réponses précises et des arguments techniques.

Par exemple, la question de la nappe phréatique : quand j'étais vice-président chargé de l'assainissement et des eaux pluviales, on a fait faire des travaux considérables à Marcq-en-Baroeul pour régler le problème de la nappe phréatique. J'attends que Mercialys nous donne des éléments sur ce sujet et que l'on puisse nous expliquer comment seront creusés les puits.

Je veux également que sur le stationnement, on nous apporte des réponses et qu'il y ait des efforts significatifs qui soient faits pour que ce projet soit conforme aux attentes des gens. Je veux également qu'il y ait une vraie réflexion sur le plan de circulation dans la Ville.

C'est pourquoi j'ai décidé de monter ce que l'on appelle un «think tank» ou un groupe de travail sur le problème de la circulation et du stationnement dans la Ville de Marcq-en-Baroeul. J'organiserai une réunion pour que tous les acteurs de la Ville puissent se réunir et discuter ensemble, les entreprises, les écoles, les concitoyens.... Il y a, au Croisé Laroche, plus de 1 000 enfants scolarisés dans les écoles : il faut que l'on discute avec les écoles et les enseignants pour voir comment nous pouvons optimiser les choses.

J'ai tout le temps qu'il faut pour pouvoir parler de tous ces sujets-là. Je ne suis pas pressé et la Ville sera engagée le jour où, après avoir étudié le dossier en fonction des règles d'urbanisme, elle aura signé un permis de construire. Tant qu'un permis de construire n'a pas été instruit et n'a pas été signé, il n'y a aucun accord de la Ville qui ait été donné.

La Ville a pu faire des recommandations ; c'est son rôle, par exemple de préférer une rampe d'accès à des marches. On me fait dépenser des millions d'euros dans la Ville pour faire des accès PMR et il se trouve que l'un des dossiers proposait des marches pour monter sur la galerie ce qui nous a paru curieux. Nous avons donc fait des recommandations.

Le dossier peut encore beaucoup évoluer et je l'espère de tout mon cœur. Donc, nous suivrons ce dossier avec attention et je vous donne tous rendez-vous le 19 juin prochain pour que l'on s'écoute à la salle Delcenserie. Il appartiendra à la société Mercialys de répondre aux questions légitimes que se posent les Marcquoises et les Marcquois sur ce dossier et on verra après comment ce dossier peut évoluer, avancer. Voilà ce que je voulais vous dire. Je déclare ce Conseil Municipal terminé. Merci à vous.»

--- oOo ---

Après avoir rappelé à ses collègues de ne pas oublier la signature
du registre des délibérations,

Monsieur le Maire les remercie pour leur participation,
remercie le public et la presse pour leur présence,
et les fonctionnaires municipaux, pour leur collaboration.

Monsieur le Maire invite les personnes présentes à prendre,
comme de coutume, le verre de l'amitié installé au fond de la salle.